



UMICORE

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale des
actionnaires sur les comptes annuels pour l'exercice
clos le 31 décembre 2018**

Le 20 mars 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE UMICORE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2018**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels d'Umicore (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 25 avril 2017, conformément à la proposition du conseil d'administration, émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Nous avons débuté le contrôle légal des comptes annuels d'Umicore antérieurement à 1993.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 3.817.935.415,44 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 227.001.378,00.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit rendues applicables par l'IAASB aux exercices clôturés à partir du 31 décembre 2018 non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels*» du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Nous avons jugé qu'aucun point ne doit être communiqué.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, le rapport distinct sur l'information non-financière joint au rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, le rapport distinct sur l'information non-financière joint au rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 96, §4 du Code des sociétés a été reprise dans un rapport joint au rapport de gestion. Pour l'établissement de cette information non-financière la Société s'est basée sur le référentiel Global Reporting Initiative Standards (GRI). Conformément à l'article 144 § 1, 6° du Code des sociétés, dans ce rapport, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au Global Reporting Initiative Standards (GRI).

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1^{er}, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

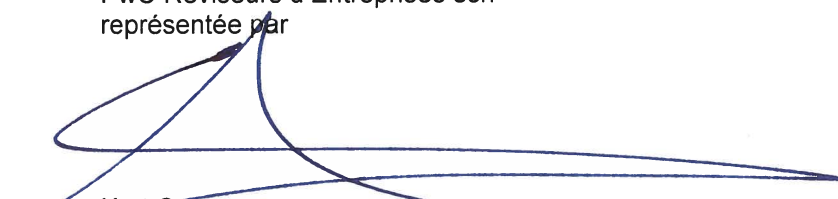
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 526bis, §6, 4° du Code des sociétés faisant référence à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.
- En application de l'article 523 du Code des sociétés, nous devons en outre vous faire rapport sur les opérations suivantes qui ont eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018: avant le conseil d'administration du 8 février 2018, l'administrateur délégué a confirmé d'avoir un intérêt de nature patrimoniale opposé à des décisions prises par le conseil d'administration. Ces décisions sont relatives à l'évaluation de la performance et de la rémunération (y compris l'octroi d'actions et d'options) de l'administrateur délégué. Les décisions prises le 8 février 2018 ont les conséquences patrimoniales suivantes:
 - Rémunération en espèces: l'administrateur délégué a perçu une rémunération fixe de EUR 700.000 en 2018. Également en 2018, il a reçu une rémunération variable en espèces de EUR 220.000 (partie non-différée de sa rémunération variable en espèces pour l'année de référence 2017). Par ailleurs il a perçu en 2018 un montant brut de EUR 130.950 à titre de première moitié du paiement différé de sa rémunération variable en espèces pour l'année de référence 2016 basée sur (1) le critère de rentabilité retenu au niveau du groupe Umicore, c'est à dire la moyenne de 2 ans du rendement des capitaux investis (ROCE) pour les années de référence 2016 et 2017 (soit 14,9% donnant lieu à un paiement de 74%) et (2) la moyenne de croissance de l'EBIT sur une période de 2 ans pour les mêmes années de référence 2016 et 2017 multipliée par 2 (c'est-à-dire 11,6% donnant lieu à un paiement de 23%). Également en 2018, il a perçu un montant brut de € 133.650 à titre de deuxième moitié du paiement différé de sa rémunération variable en espèces pour l'année de référence 2015 basée sur (1) la moyenne de 3 ans du ROCE du groupe Umicore pour les années de référence 2015, 2016 et 2017 (soit 14,5% donnant lieu à un paiement de 70%) et (2) la moyenne de croissance de l'EBIT sur une période de 3 ans pour les mêmes années de référence 2015, 2016 et 2017 multipliée par 2 (c'est-à-dire 14,5% donnant lieu à un paiement de 29%). La fourchette du ROCE est fixée entre 7,5% (= paiement de 0%) et 17,5% au maximum (= paiement de 100% si tous les objectifs sont atteints). Si le ROCE se situe entre l'un des pourcentages susmentionnés, le montant à verser sera calculé au prorata.

L'impact de la croissance moyenne de l'EBIT est calculé en multipliant par 2 le pourcentage moyen de croissance de l'EBIT sur les années de référence. Également en 2019 il recevra la deuxième partie de sa rémunération variable en espèces différée pour l'année de référence 2016, sur base (1) de la moyenne de 3 ans du ROCE du groupe Umicore pour les années de référence 2016, 2017 et 2018, et (2) de la croissance moyenne de l'EBIT pour les mêmes années de référence 2016, 2017 et 2018. Sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration a décidé le 8 février 2018 d'appliquer une période différée de 3 ans, à partir de l'année de référence 2017 avec un paiement différé de 3 ans pour chaque année de référence, sur base de la moyenne de croissance du ROCE et de l'EBIT sur une période de 3 ans. En ce qui concerne la moyenne de croissance de l'EBIT sur 3 ans, le seuil a été fixé à minimum de 10% de moyenne de croissance de l'EBIT au lieu de 2%.

- Octroi d'actions et d'options sur actions : Les conséquences patrimoniales pour Umicore sont: 1) soit, aussi longtemps qu'Umicore décide de garder les actions qu'elle détient aujourd'hui : le coût de financement et la possibilité de maintenir ces titres dans son portefeuille jusqu'à la date de livraison des actions attribuées ou la date d'exercice des options; ou, 2) si, et dans la mesure où Umicore déciderait de vendre ces actions à une date ultérieure, la différence entre le prix d'exercice des options et la valeur de marché des actions qu'Umicore devrait racheter à cette date.
- Au cours de l'exercice, un acompte sur dividende a été distribué à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.

Sint-Stevens-Woluwe, le 20 mars 2019

Le commissaire
PwC Réviseurs d'Entreprises scl
représentée par



Kurt Cappoen
Réviseur d'Entreprises

Annexe: rapport du commissaire du 30 juillet 2018 au conseil d'administration d'Umicore sur l'état de l'actif et du passif dans la cadre de la distribution d'un acompte sur dividende.



UMICORE

Rapport du commissaire au conseil d'administration de Umicore sur la situation active et passive au sujet de la distribution d'un acompte sur dividende

Le 30 juillet 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE UMICORE, SUR LA SITUATION ACTIVE ET PASSIVE AU SUJET DE LA DISTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de la situation active et passive (nommée ci-après « Etat ») au 30 juin 2018, incluse en annexe de ce rapport, sur la base de laquelle le conseil d'administration de Umicore SA (nommée ci-après « Société ») propose, de distribuer un acompte sur dividendes pour un montant de EUR 0,35 par action, tel que prévu par l'article 21, paragraphe 3 des statuts. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cet Etat conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et au Code des sociétés. Notre responsabilité consiste à formuler une conclusion sur cet Etat sur la base de notre examen limité, conformément à la norme internationale ISRE 2410 et à l'article 618 du Code des sociétés.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité de l'Etat au 30 juin 2018 conformément à la Norme Internationale d'Examen Limité 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité » (ISRE 2410). Un examen limité de cet Etat consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables financiers et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits matériels qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits nous laissant à penser que l'Etat ne présente pas sincèrement, dans tous ses aspects significatifs, le patrimoine et la position financière de la Société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et au Code des sociétés.

Enfin, il apparaît, sur la base de cet Etat, que la distribution envisagée n'a pas pour effet de réduire l'actif net, conformément à l'article 617 du Code des sociétés, à un montant inférieur à celui du capital libéré augmenté des réserves que le Code des sociétés ou les statuts de la Société ne permettent pas de distribuer.



Le présent rapport a été établi pour répondre au prescrit de l'article 618 du Code des sociétés. Il ne peut être utilisé à d'autres fins.

Gand, le 30 juillet 2018

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises scrl
Représentée par



Kurt Cappoen
Réviseur d'Entreprises

Annexe: Situation active et passive au 30 juin 2018

Umicore: Situation Active et Passive au 30/06/2018

| ACTIF | EUR |
|---|-----------------------------|
| <u>Actifs immobilisés</u> | <u>2.097.712.364</u> |
| Frais d'établissement | 9.267.114 |
| Immobilisations incorporelles | 107.552.673 |
| Immobilisations corporelles | 404.235.636 |
| Immobilisations financières | 1.576.656.943 |
| <u>Actifs circulants</u> | <u>2.148.090.023</u> |
| Créances à plus d'un an | 60.010.000 |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | 368.015.413 |
| Créances à un an au plus | 1.433.004.462 |
| Placements de trésorerie | 264.147.251 |
| Valeurs disponibles | 4.122.574 |
| Comptes de régularisation | 18.790.324 |
| TOTAL ACTIF | <u>4.245.802.387</u> |
| | |
| PASSIF | |
| <u>Capitaux propres</u> | <u>2.172.755.015</u> |
| Capital | 550.000.000 |
| Primes d'émissions | 848.129.766 |
| Plus-value de réévaluation | -1.690.696 |
| Réserves | 351.052.030 |
| Bénéfice reporté | 414.301.334 |
| Résultat de l'exercice | 1.439.650 |
| Subsides en capital | 9.522.930 |
| <u>Provisions et impôts différés</u> | <u>108.321.806</u> |
| Provisions et impôts différés | 108.321.806 |
| <u>Dettes</u> | <u>1.964.725.567</u> |
| Dettes à plus d'un an | 693.061.233 |
| Dettes à un an au plus | 1.192.044.515 |
| Comptes de régularisation | 79.619.819 |
| TOTAL PASSIF | <u>4.245.802.387</u> |

| | | | | | | |
|-----------|---------------|-----------------|----|----------|------------|-----|
| 40 | | | | 1 | EUR | |
| NAT. | Date du dépôt | N° 0401.574.852 | P. | U. | D. | C 1 |

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION

DÉNOMINATION: **UMICORE SA**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **rue du marais**

N°: **31**

Code postal: **1000**

Commune: **Bruxelles 1**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: ¹ **www.unicore.com**

Numéro d'entreprise **0401.574.852**

DATE **26/04/2018** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)** ²

approuvés par l'assemblée générale du **25/04/2019**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2018** au **31/12/2018**

Exercice précédent du **1/01/2017** au **31/12/2017**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **53**
 objet: 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.5.2, 6.17, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signataire
 (nom et qualité)
PLATTEEUW Filip
 Chief Financial Officer

Signataire
 (nom et qualité)
GRYNBERG Marc
 Chief Executive Officer

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises SCCRL 0000.000.000

Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00009

Mandat : 25/04/2017- 30/04/2020

Représenté par :

1. CAPPOEN KURT

Woluwedal 18 , 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique

GRYNBERG MARC

AVENUE DE L'AVOCAT 5, 1410 Waterloo, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 26/04/2018- 29/04/2021

BEN-ZUR LIAT

NE 6th st #2525 10485, 98004 BELLEVUE WA, Etats-Unis d'Amérique

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/04/2017- 30/04/2020

CHOMBAR FRANCOISE

BOEKTLAAN 14, 3550 Heusden-Zolder, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/04/2016- 25/04/2019

DEBACKERE KOENRAAD

ALFONS STESSELSTRAAT 8, 3012 Wilsele, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/04/2018- 29/04/2021

GARRETT MARK

BUNDTENWEG 76, 4102 BINNINGEN, Suisse

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/04/2018- 29/04/2021

HALL COLIN

SELWOOD PLACE 14, SW7 3HY LONDON, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/04/2016- 25/04/2019

KOLMSEE INES

TRAUBINGERSTRASSE 18, 82327 TUTZING, Allemagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/04/2017- 30/04/2020

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

LAMARCHE GERARD

VIEUX CHATEAU ., L-7411 ANSEMBOURG, Luxembourg

Fonction : Administrateur

Mandat : 25/04/2017- 30/04/2020

MEURICE ERIC

HANGMOOR CALLOW HILL ., GU25 4L VIRGINIA WATER, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 26/04/2018- 29/04/2021

THOMAES RUDI

AALSCHOLVERLAAN 80, boîte 102, 2050 Antwerpen 5, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 28/04/2015- 26/04/2018

LEYSSEN THOMAS

ROSIER 21, 2000 Antwerpen, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 26/04/2018- 29/04/2021

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

| Nom, prénoms, profession, domicile | Numéro de membre | Nature de la mission (A, B, C et/ou D) |
|------------------------------------|------------------|---|
| | | |

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

| |
|------------------------|
| COMPTES ANNUELS |
|------------------------|

BILAN APRÈS RÉPARTITION

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|----------------|-------|-------------------------|-------------------------|
| ACTIF | | | | |
| FRAIS D'ÉTABLISSEMENT | 6.1 | 20 | 8.256.155,73 | |
| ACTIFS IMMOBILISÉS | | 21/28 | <u>2.113.596.174,89</u> | <u>4.117.700.871,80</u> |
| Immobilisations incorporelles | 6.2 | 21 | 114.447.248,70 | 110.017.994,24 |
| Immobilisations corporelles | 6.3 | 22/27 | 425.814.283,86 | 398.463.580,77 |
| Terrains et constructions | | 22 | 133.036.363,76 | 123.071.901,17 |
| Installations, machines et outillage | | 23 | 215.539.152,82 | 188.111.332,74 |
| Mobilier et matériel roulant | | 24 | 15.167.134,02 | 12.853.459,25 |
| Location-financement et droits similaires | | 25 | 2.901.250,00 | 3.066.250,00 |
| Autres immobilisations corporelles | | 26 | 332.358,88 | 324.017,93 |
| Immobilisations en cours et acomptes versés | | 27 | 58.838.024,38 | 71.036.619,68 |
| Immobilisations financières | 6.4 / 6.5.1 | 28 | 1.573.334.642,33 | 3.609.219.296,79 |
| Entreprises liées | 6.15 | 280/1 | 1.571.224.593,29 | 3.588.777.910,00 |
| Participations | | 280 | 1.571.224.593,29 | 3.588.777.910,00 |
| Créances | | 281 | | |
| Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | 6.15 | 282/3 | 128.765,19 | 128.765,19 |
| Participations | | 282 | 128.765,19 | 128.765,19 |
| Créances | | 283 | | |
| Autres immobilisations financières | | 284/8 | 1.981.283,85 | 20.312.621,60 |
| Actions et parts | | 284 | 1.891.922,07 | 20.225.759,82 |
| Créances et cautionnements en numéraire | | 285/8 | 89.361,78 | 86.861,78 |

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|----------------|-------|-------------------------|-----------------------|
| ACTIFS CIRCULANTS | | 29/58 | <u>1.696.083.084,82</u> | <u>950.745.672,19</u> |
| Créances à plus d'un an | | 29 | 362.678.680,92 | 373.483,03 |
| Créances commerciales | | 290 | | |
| Autres créances | | 291 | 362.678.680,92 | 373.483,03 |
| Stocks et commandes en cours d'exécution | | 3 | 641.452.370,34 | 339.483.579,17 |
| Stocks | | 30/36 | 641.452.370,34 | 339.483.579,17 |
| Approvisionnements | | 30/31 | 364.404.093,37 | 167.834.413,41 |
| En-cours de fabrication | | 32 | 95.859.075,62 | 40.320.055,06 |
| Produits finis | | 33 | 179.351.948,49 | 125.429.164,01 |
| Marchandises | | 34 | | |
| Immeubles destinés à la vente | | 35 | | |
| Acomptes versés | | 36 | 1.837.252,86 | 5.899.946,69 |
| Commandes en cours d'exécution | | 37 | | |
| Créances à un an au plus | | 40/41 | 502.353.612,17 | 381.570.225,20 |
| Créances commerciales | | 40 | 445.788.513,59 | 332.092.657,20 |
| Autres créances | | 41 | 56.565.098,58 | 49.477.568,00 |
| Placements de trésorerie | 6.5.1 / 6.6 | 50/53 | 158.102.831,48 | 200.212.861,23 |
| Actions propres | | 50 | 158.102.831,48 | 81.754.143,54 |
| Autres placements | | 51/53 | | 118.458.717,69 |
| Valeurs disponibles | | 54/58 | 3.937.219,40 | 779.658,15 |
| Comptes de régularisation | 6.6 | 490/1 | 27.558.370,51 | 28.325.865,41 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 20/58 | 3.817.935.415,44 | 5.068.446.543,99 |

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-------|-------------------------|-------------------------|
| PASSIF | | | | |
| CAPITAUX PROPRES | | 10/15 | <u>2.148.647.123,98</u> | <u>1.210.823.697,29</u> |
| Capital | 6.7.1 | 10 | 550.000.000,00 | 500.000.000,00 |
| Capital souscrit | | 100 | 550.000.000,00 | 500.000.000,00 |
| Capital non appelé ⁴ | | 101 | | |
| Primes d'émission | | 11 | 848.129.765,90 | 6.609.765,90 |
| Plus-values de réévaluation | | 12 | 90.952,00 | 90.952,00 |
| Réserves | | 13 | 363.256.698,83 | 281.908.010,92 |
| Réserve légale | | 130 | 55.000.000,00 | 50.000.000,00 |
| Réserves indisponibles | | 131 | 158.102.831,48 | 81.754.143,57 |
| Pour actions propres | | 1310 | 158.102.831,48 | 81.754.143,57 |
| Autres | | 1311 | | |
| Réserves immunisées | | 132 | 150.153.867,35 | 150.153.867,35 |
| Réserves disponibles | | 133 | | |
| Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-) | | 14 | 379.178.636,43 | 414.301.334,09 |
| Subsides en capital | | 15 | 7.991.070,82 | 7.913.634,38 |
| Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵ | | 19 | | |
| PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS | | 16 | <u>125.325.991,00</u> | <u>117.425.412,92</u> |
| Provisions pour risques et charges | | 160/5 | 125.325.991,00 | 117.425.412,92 |
| Pensions et obligations similaires | | 160 | 59.286.014,67 | 50.171.731,85 |
| Charges fiscales | | 161 | | |
| Grosses réparations et gros entretien | | 162 | 9.686.401,24 | 2.956.249,66 |
| Obligations environnementales | | 163 | 45.907.856,80 | 45.901.228,12 |
| Autres risques et charges | 6.8 | 164/5 | 10.445.718,29 | 18.396.203,29 |
| Impôts différés | | 168 | | |

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|------|-------|-------------------------|-------------------------|
| DETTES | | 17/49 | <u>1.543.962.300,46</u> | <u>3.740.197.433,78</u> |
| Dettes à plus d'un an | 6.9 | 17 | 692.996.404,01 | 1.693.124.481,41 |
| Dettes financières | | 170/4 | 692.996.404,01 | 1.693.124.481,41 |
| Emprunts subordonnés | | 170 | | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | | 171 | | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | | 172 | 2.996.404,01 | 3.124.481,41 |
| Etablissements de crédit | | 173 | 690.000.000,00 | 690.000.000,00 |
| Autres emprunts | | 174 | | 1.000.000.000,00 |
| Dettes commerciales | | 175 | | |
| Fournisseurs | | 1750 | | |
| Effets à payer | | 1751 | | |
| Acomptes reçus sur commandes | | 176 | | |
| Autres dettes | | 178/9 | | |
| Dettes à un an au plus | 6.9 | 42/48 | 758.952.690,29 | 1.973.777.482,77 |
| Dettes à plus d'un an échéant dans l'année | | 42 | | 978.000.000,00 |
| Dettes financières | | 43 | 60.424.001,02 | 322.973.818,06 |
| Etablissements de crédit | | 430/8 | | |
| Autres emprunts | | 439 | 60.424.001,02 | 322.973.818,06 |
| Dettes commerciales | | 44 | 529.660.517,90 | 511.396.733,68 |
| Fournisseurs | | 440/4 | 523.773.396,83 | 510.562.840,83 |
| Effets à payer | | 441 | 5.887.121,07 | 833.892,85 |
| Acomptes reçus sur commandes | | 46 | 1.288.031,70 | 2.146.356,54 |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 6.9 | 45 | 59.394.667,84 | 56.742.411,21 |
| Impôts | | 450/3 | 5.805.526,06 | 5.600.369,32 |
| Rémunérations et charges sociales | | 454/9 | 53.589.141,78 | 51.142.041,89 |
| Autres dettes | | 47/48 | 108.185.471,83 | 102.518.163,28 |
| Comptes de régularisation | 6.9 | 492/3 | 92.013.206,16 | 73.295.469,60 |
| TOTAL DU PASSIF | | 10/49 | 3.817.935.415,44 | 5.068.446.543,99 |

COMPTE DE RÉSULTATS

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|------|--------|------------------|--------------------|
| Ventes et prestations | | 70/76A | 3.628.486.058,43 | 2.960.635.194,06 |
| Chiffre d'affaires | 6.10 | 70 | 3.246.252.402,07 | 2.838.050.962,62 |
| En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-) | | 71 | 196.281.202,32 | -41.640.871,15 |
| Production immobilisée | | 72 | 45.876.470,83 | 41.487.113,29 |
| Autres produits d'exploitation | 6.10 | 74 | 140.075.983,21 | 122.737.819,29 |
| Produits d'exploitation non récurrents | 6.12 | 76A | | 170,01 |
| Coût des ventes et des prestations | | 60/66A | 3.532.944.283,29 | 2.900.861.493,11 |
| Approvisionnements et marchandises | | 60 | 2.955.286.087,92 | 2.364.851.258,70 |
| Achats | | 600/8 | 3.070.294.370,59 | 2.381.185.509,14 |
| Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-) | | 609 | -115.008.282,67 | -16.334.250,44 |
| Services et biens divers | | 61 | 186.602.634,34 | 186.587.910,86 |
| Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-) | 6.10 | 62 | 259.993.027,76 | 243.274.015,45 |
| Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | | 630 | 96.981.351,46 | 93.420.783,82 |
| Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-) | | 631/4 | 5.929.355,15 | -7.692.652,97 |
| Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-) | 6.10 | 635/8 | 18.767.285,63 | -5.658.323,84 |
| Autres charges d'exploitation | 6.10 | 640/8 | 9.384.133,02 | 26.078.501,09 |
| Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration | | 649 | | |
| Charges d'exploitation non récurrentes | 6.12 | 66A | 408,01 | |
| Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-) | | 9901 | 95.541.775,14 | 59.773.700,95 |

| | Ann. | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|------|--------|----------------|--------------------|
| Produits financiers | | 75/76B | 193.305.053,91 | 164.912.670,35 |
| Produits financiers récurrents | | 75 | 191.811.868,48 | 161.062.994,35 |
| Produits des immobilisations financières | | 750 | 175.051.332,09 | 152.494.715,13 |
| Produits des actifs circulants | | 751 | 7.587.252,08 | 690.559,72 |
| Autres produits financiers | 6.11 | 752/9 | 9.173.284,31 | 7.877.719,50 |
| Produits financiers non récurrents | 6.12 | 76B | 1.493.185,43 | 3.849.676,00 |
| Charges financières | 6.11 | 65/66B | 59.392.858,47 | 73.596.004,55 |
| Charges financières récurrentes | | 65 | 53.390.347,96 | 63.143.407,46 |
| Charges des dettes | | 650 | 40.350.739,26 | 46.130.342,97 |
| Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-) | | 651 | -1.330.878,47 | -5.382,36 |
| Autres charges financières | | 652/9 | 14.370.487,17 | 17.018.446,85 |
| Charges financières non récurrentes | 6.12 | 66B | 6.002.510,51 | 10.452.597,09 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-) | | 9903 | 229.453.970,58 | 151.090.366,75 |
| Prélèvements sur les impôts différés | | 780 | | |
| Transfert aux impôts différés | | 680 | | |
| Impôts sur le résultat(+)/(-) | 6.13 | 67/77 | 2.452.592,58 | 1.274.147,69 |
| Impôts | | 670/3 | 4.838.731,59 | 1.274.147,69 |
| Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales | | 77 | 2.386.139,01 | |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-) | | 9904 | 227.001.378,00 | 149.816.219,06 |
| Prélèvements sur les réserves immunisées | | 789 | | |
| Transfert aux réserves immunisées | | 689 | | |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-) | | 9905 | 227.001.378,00 | 149.816.219,06 |

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|--------|----------------|--------------------|
| Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-) | 9906 | 641.302.712,09 | 568.719.782,86 |
| Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-) | (9905) | 227.001.378,00 | 149.816.219,06 |
| Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-) | 14P | 414.301.334,09 | 418.903.563,80 |
| Prélèvements sur les capitaux propres | 791/2 | | 7.862.229,08 |
| sur le capital et les primes d'émission | 791 | | |
| sur les réserves | 792 | | 7.862.229,08 |
| Affectations aux capitaux propres | 691/2 | 81.348.687,91 | |
| au capital et aux primes d'émission | 691 | | |
| à la réserve légale | 6920 | 5.000.000,00 | |
| aux autres réserves | 6921 | 76.348.687,91 | |
| Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-) | (14) | 379.178.636,43 | 414.301.334,09 |
| Intervention d'associés dans la perte | 794 | | |
| Bénéfice à distribuer | 694/7 | 180.775.387,75 | 162.280.677,85 |
| Rémunération du capital | 694 | 180.775.387,75 | 162.280.677,85 |
| Administrateurs ou gérants | 695 | | |
| Employés | 696 | | |
| Autres allocataires | 697 | | |

ANNEXE

ETAT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|------------------|--------------------|
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | 20P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Nouveaux frais engagés | 8002 | 10.109.578,40 | |
| Amortissements | 8003 | 1.853.422,67 | |
| Autres(+)/(-) | 8004 | | |
| Valeur comptable nette au terme de l'exercice | (20) | 8.256.155,73 | |
| Dont | | | |
| Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement | 200/2 | 8.256.155,73 | |
| Frais de restructuration | 204 | | |

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| FRAIS DE DÉVELOPPEMENT | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|----------------------|--------------------|
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8051P | xxxxxxxxxxxxxxx | 173.353.294,69 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8021 | 33.382.189,97 | |
| Cessions et désaffectations | 8031 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8041 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8051 | 206.735.484,66 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8121P | xxxxxxxxxxxxxxx | 121.395.973,10 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8071 | 24.692.059,59 | |
| Repris | 8081 | | |
| Acquis de tiers | 8091 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8101 | | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8111 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8121 | 146.088.032,69 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 81311 | <u>60.647.451,97</u> | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|-------|----------------------|--------------------|
| CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8052P | xxxxxxxxxxxxxxx | 152.972.446,21 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8022 | 9.837.818,20 | |
| Cessions et désaffectations | 8032 | 2.198.035,65 | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8042 | 94.530,53 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8052 | 160.706.759,29 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | | | |
| | 8122P | xxxxxxxxxxxxxxx | 94.911.773,56 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8072 | 12.145.189,00 | |
| Repris | 8082 | | |
| Acquis de tiers | 8092 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8102 | 150.000,00 | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8112 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8122 | 106.906.962,56 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 211 | <u>53.799.796,73</u> | |

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-----------------|--------------------|
| TERRAINS ET CONSTRUCTIONS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8191P | xxxxxxxxxxxxxxx | 355.210.587,07 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8161 | 2.804.892,74 | |
| Cessions et désaffectations | 8171 | 149.546,72 | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8181 | 20.941.948,78 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8191 | 378.807.881,87 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8251P | xxxxxxxxxxxxxxx | 7.682.753,26 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8211 | | |
| Acquises de tiers | 8221 | | |
| Annulées | 8231 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8241 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8251 | 7.682.753,26 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8321P | xxxxxxxxxxxxxxx | 239.821.439,16 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8271 | 13.700.921,71 | |
| Repris | 8281 | | |
| Acquises de tiers | 8291 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8301 | 68.089,50 | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8311 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8321 | 253.454.271,37 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (22) | 133.036.363,76 | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-----------------------|--------------------|
| INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8192P | xxxxxxxxxxxxxxx | 793.029.462,10 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8162 | 5.173.145,20 | |
| Cessions et désaffectations | 8172 | 3.661.084,50 | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8182 | 61.155.991,34 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8192 | 855.697.514,14 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8252P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8212 | | |
| Acquises de tiers | 8222 | | |
| Annulées | 8232 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8242 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8252 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8322P | xxxxxxxxxxxxxxx | 604.918.129,36 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8272 | 38.895.224,55 | |
| Repris | 8282 | | |
| Acquises de tiers | 8292 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8302 | 3.654.992,59 | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8312 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8322 | 640.158.361,32 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (23) | <u>215.539.152,82</u> | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|----------------------|--------------------|
| MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8193P | xxxxxxxxxxxxxxx | 57.730.886,93 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8163 | 4.106.867,14 | |
| Cessions et désaffectations | 8173 | 2.564.526,02 | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8183 | 3.755.362,37 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8193 | 63.028.590,42 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8253P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8213 | | |
| Acquises de tiers | 8223 | | |
| Annulées | 8233 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8243 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8253 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8323P | xxxxxxxxxxxxxxx | 44.877.427,68 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8273 | 5.528.244,89 | |
| Repris | 8283 | | |
| Acquis de tiers | 8293 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8303 | 2.544.216,17 | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8313 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8323 | 47.861.456,40 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (24) | <u>15.167.134,02</u> | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|---------------------|--------------------|
| LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8194P | xxxxxxxxxxxxxxx | 3.300.000,00 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8164 | | |
| Cessions et désaffectations | 8174 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8184 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8194 | 3.300.000,00 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8254P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8214 | | |
| Acquises de tiers | 8224 | | |
| Annulées | 8234 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8244 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8254 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8324P | xxxxxxxxxxxxxxx | 233.750,00 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8274 | 165.000,00 | |
| Repris | 8284 | | |
| Acquis de tiers | 8294 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8304 | | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8314 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8324 | 398.750,00 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (25) | <u>2.901.250,00</u> | |
| Dont | | | |
| Terrains et constructions | 250 | 2.901.250,00 | |
| Installations, machines et outillage | 251 | | |
| Mobilier et matériel roulant | 252 | | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-------------------|--------------------|
| AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8195P | xxxxxxxxxxxxxxx | 12.564.964,33 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8165 | | |
| Cessions et désaffectations | 8175 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8185 | 9.630,00 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8195 | 12.574.594,33 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8255P | xxxxxxxxxxxxxxx | 601.049,73 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8215 | | |
| Acquises de tiers | 8225 | | |
| Annulées | 8235 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8245 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8255 | 601.049,73 | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8325P | xxxxxxxxxxxxxxx | 12.841.996,13 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8275 | 1.289,05 | |
| Repris | 8285 | | |
| Acquis de tiers | 8295 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8305 | | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8315 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8325 | 12.843.285,18 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (26) | <u>332.358,88</u> | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|----------------------|--------------------|
| IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8196P | xxxxxxxxxxxxxxx | 71.036.619,68 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions, y compris la production immobilisée | 8166 | 73.759.467,72 | |
| Cessions et désaffectations | 8176 | 600,00 | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8186 | -85.957.463,02 | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8196 | 58.838.024,38 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8256P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8216 | | |
| Acquises de tiers | 8226 | | |
| Annulées | 8236 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8246 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8256 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8326P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actés | 8276 | | |
| Repris | 8286 | | |
| Acquis de tiers | 8296 | | |
| Annulés à la suite de cessions et désaffectations | 8306 | | |
| Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8316 | | |
| Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice | 8326 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (27) | <u>58.838.024,38</u> | |

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|------------------|--------------------|
| ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8391P | xxxxxxxxxxxxxxx | 3.742.777.034,71 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions | 8361 | 6.821,00 | |
| Cessions et retraits | 8371 | 2.014.539.709,73 | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8381 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8391 | 1.728.244.145,98 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8451P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8411 | | |
| Acquises de tiers | 8421 | | |
| Annulées | 8431 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8441 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8451 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8521P | xxxxxxxxxxxxxxx | 153.999.124,71 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8471 | 3.020.427,98 | |
| Reprises | 8481 | | |
| Acquises de tiers | 8491 | | |
| Annulées à la suite de cessions et retraits | 8501 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8511 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8521 | 157.019.552,69 | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8551P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice(+)/(-) | 8541 | | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8551 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (280) | 1.571.224.593,29 | |
| ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES | | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 281P | xxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Additions | 8581 | | |
| Remboursements | 8591 | | |
| Réductions de valeur actées | 8601 | | |
| Réductions de valeur reprises | 8611 | | |
| Différences de change(+)/(-) | 8621 | | |
| Autres(+)/(-) | 8631 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (281) | | |
| RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE | 8651 | | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-----------------------------|--------------------|
| ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8392P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 1.631.388,40 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions | 8362 | | |
| Cessions et retraits | 8372 | | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8382 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8392 | 1.631.388,40 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8452P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8412 | | |
| Acquises de tiers | 8422 | | |
| Annulées | 8432 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8442 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8452 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8522P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 1.486.370,69 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8472 | | |
| Reprises | 8482 | | |
| Acquises de tiers | 8492 | | |
| Annulées à la suite de cessions et retraits | 8502 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8512 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8522 | 1.486.370,69 | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8552P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 16.252,52 |
| Mutations de l'exercice(+)/(-) | 8542 | | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8552 | 16.252,52 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (282) | <u>128.765,19</u> | |
| ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES | | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 283P | <u>xxxxxxxxxxxxxxxx</u> | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Additions | 8582 | | |
| Remboursements | 8592 | | |
| Réductions de valeur actées | 8602 | | |
| Réductions de valeur reprises | 8612 | | |
| Différences de change(+)/(-) | 8622 | | |
| Autres(+)/(-) | 8632 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (283) | <u> </u> | |
| RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE | 8652 | <u> </u> | |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|---------|---------------------|--------------------|
| AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS | | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8393P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 80.910.829,06 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Acquisitions | 8363 | 846.000,00 | |
| Cessions et retraits | 8373 | 79.253.858,41 | |
| Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8383 | | |
| Valeur d'acquisition au terme de l'exercice | 8393 | 2.502.970,65 | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8453P | xxxxxxxxxxxxxxxx | |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8413 | | |
| Acquises de tiers | 8423 | | |
| Annulées | 8433 | | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8443 | | |
| Plus-values au terme de l'exercice | 8453 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8523P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 60.676.661,91 |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Actées | 8473 | 2.982.082,53 | |
| Reprises | 8483 | | |
| Acquises de tiers | 8493 | | |
| Annulées à la suite de cessions et retraits | 8503 | 63.051.455,19 | |
| Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) | 8513 | | |
| Réductions de valeur au terme de l'exercice | 8523 | 607.289,25 | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8553P | xxxxxxxxxxxxxxxx | 8.407,33 |
| Mutations de l'exercice(+)/(-) | 8543 | -4.648,00 | |
| Montants non appelés au terme de l'exercice | 8553 | 3.759,33 | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (284) | <u>1.891.922,07</u> | |
| AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES | | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | 285/8P | xxxxxxxxxxxxxxxx | <u>86.861,78</u> |
| Mutations de l'exercice | | | |
| Additions | 8583 | 2.500,00 | |
| Remboursements | 8593 | | |
| Réductions de valeur actées | 8603 | | |
| Réductions de valeur reprises | 8613 | | |
| Différences de change(+)/(-) | 8623 | | |
| Autres(+)/(-) | 8633 | | |
| VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE | (285/8) | <u>89.361,78</u> | |
| RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE | 8653 | | |

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

| DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE | Droits sociaux détenus | | | | Données extraites des derniers comptes annuels disponibles | | | |
|---|------------------------|-------------|--------|------------------|--|-------------|------------------|----------------|
| | Nature | directement | | par les filiales | Comptes annuels arrêtés au | Code devise | Capitaux propres | Résultat net |
| | | Nombre | % | | | | (+) | (-) |
| Umicore France S. Etr. Les Mercuriales tour du ponant r J Jaures 40 93176 BAGNOLET CEDEX France 10342965001 | Actions | 1.520.000 | 100,00 | 0,00 | 31/12/2017 | EUR | 35.122.414 | -1.067.583 |
| Umicore USA S. Etr. Orange Street 1209 19801 Wilmington Etats-Unis d'Amérique | Actions | 483 | 100,00 | 0,00 | 31/12/2017 | USD | 217.419.119 | 3.157.898 |
| Umicore MS Taiwan S. Etr. Keelung Road Sec 2 -16F-2 189 Taipei Taïwan | Actions | 500.000 | 100,00 | 0,00 | 31/12/2017 | TWD | 9.881.954 | 2.267.501 |
| Umicore Korea Limited S. Etr. Gongdan 2-Ro,Seobuk-Gu 71.3 331-200 Cheonan City - chungnam Corée du Sud | Actions | 5.250.000 | 100,00 | 0,00 | 31/12/2017 | KRW | 132.788.544.555 | 43.360.816.563 |
| Umicore Australia Ltd S. Etr. Unit 1 - Calarco Drive 49 3030 Derrimut - Victoria Australie | Actions | 10.000 | 100,00 | 0,00 | 31/12/2017 | AUD | 8.444.609 | 776.339 |
| Umicore Holdings Philippines S. Etr. Sitio malinta Asinan Proper 1044 Subic - Zambales Philippines | Actions | 1.536.562 | 99,99 | 0,01 | 31/12/2017 | PHP | 155.407.099 | -63.227 |
| Umicore Holding 1 Germany Gmbh S. Etr. Rodenbacker chaussee 4 63457 Hanau - Wolfgang Allemagne | Actions | 90.025.000 | 100,00 | 0,00 | 31/12/2017 | EUR | 268.177.352 | -9.695.498 |

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

| DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE | Droits sociaux détenus | | | Données extraites des derniers comptes annuels disponibles | | | | |
|---|------------------------|-------------|--------|--|----------------------------|-------------|------------------|--------------|
| | Nature | directement | | par les filiales | Comptes annuels arrêtés au | Code devise | Capitaux propres | Résultat net |
| | | Nombre | % | % | | | (+) of (-) | |
| Umicore Holding 2 Germany Gmbh S. Etr. Rodenbacker chaussee 4 63457 Hanau - Wolfgang Allemagne | Actions | 10.025.000 | 100,00 | 0,00 | 31/12/2017 | EUR | 30.161.851 | -1.099.151 |
| Umicore International SA Rue Bommel 5 4940 Bascharage Luxembourg | Actions | 5.766.000 | 100,00 | 0,00 | 31/12/2017 | EUR | 3.016.465.419 | 162.050.971 |
| Umicore MS Australia PTY LTD S. Etr. Unit 1 - Calarco Drive 49 3030 Derrimut - Victoria Australie | Actions | 2.000.100 | 100,00 | 0,00 | 31/12/2017 | AUD | 183.165 | 147.305 |
| Umicore Finance Norway_c/o Tet Telemark AS S. Etr. Scanning Sentralen . 3660 Rjukan_0826 Tinn Norvège | Actions | 12.242 | 100,00 | 0,00 | 31/12/2017 | NOK | 92.982.294 | 667.826 |
| Umicore Specialty Materials Brugge SA Kleine Pathoekeweg 82 8000 Brugge Belgique 0405.150.984 | Actions | 21.499 | 99,99 | 0,01 | 31/12/2017 | EUR | 3.213.241 | 6.467.266 |
| Umicore Argentina S. Etr. Avenida Roque Sáenz Pena 651 8° piso Oficina 139, Buenos Aires Argentine 1.603.638 | Actions | 9.788.068 | 98,03 | 1,97 | 31/12/2017 | ARS | 115.724.503 | -20.656.489 |
| Industrias Electro Químicas SA S. Etr. Avenida Elmer Faucett 1920 Callao 1 Pérou | Actions | 18.464.806 | 40,00 | 0,00 | 31/12/2017 | USD | 38.559.000 | 2.543.000 |

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

| DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE | Droits sociaux détenus | | | Données extraites des derniers comptes annuels disponibles | | | | |
|---|------------------------|-------------|--------|---|----------------------------------|----------------|------------------|--------------|
| | Nature | directement | | par les filiales | Comptes annuels arrêtés au | Code devise | Capitaux propres | Résultat net |
| | | Nombre | % | % | | | (+) of (-) | |
| UMICORE AUTOCAT CANADA CORP. S. Etr. MAINWAY DRIVE 4261 L7L5N9 BURLINGTON - ONTARIO Canada | Actions | 176.700.001 | 100,00 | 0,00 | 31/12/2017 | CAD | 223.466.112 | 1.178.655 |

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|-----------------|--------------------|
| PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS | | | |
| Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe | 51 | | |
| Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé | 8681 | | |
| Actions et parts – Montant non appelé | 8682 | | |
| Métaux précieux et œuvres d'art | 8683 | | |
| Titres à revenu fixe | 52 | | |
| Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit | 8684 | | |
| Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit | 53 | | 118.458.717,69 |
| Avec une durée résiduelle ou de préavis | | | |
| d'un mois au plus | 8686 | | 118.458.717,69 |
| de plus d'un mois à un an au plus | 8687 | | |
| de plus d'un an | 8688 | | |
| Autres placements de trésorerie non repris ci-avant | 8689 | | |
| | | Exercice | |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | | | |
| Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important | | | |
| Gains sur la valorisation de marché, des obligations monétaires | | | 4.016.968,63 |
| Gains sur la valorisation de marché, pour les métaux | | | 9.519.051,78 |
| Autres charges à reporter | | | 14.022.350,10 |

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|----------------|--------------------|
| 100P | XXXXXXXXXXXXXX | 500.000.000,00 |
| (100) | 550.000.000,00 | |

Modifications au cours de l'exercice

ACTIONS ORDINAIRES

Représentation du capital
 Catégories d'actions

ACTIONS ORDINAIRES

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

| Codes | Montants | Nombre d'actions |
|-------|----------------|------------------|
| | 50.000.000,00 | 22.400.000 |
| | 550.000.000,00 | 246.400.000 |
| 8702 | XXXXXXXXXXXXXX | 46.912.818 |
| 8703 | XXXXXXXXXXXXXX | 199.487.182 |

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

| Codes | Montant non appelé | Montant appelé, non versé |
|-------|--------------------|---------------------------|
| (101) | | XXXXXXXXXXXXXX |
| 8712 | XXXXXXXXXXXXXX | |

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

| Codes | Exercice |
|-------|---------------|
| 8721 | 11.956.658,48 |
| 8722 | 5.356.583 |
| 8731 | |
| 8732 | |
| 8740 | |
| 8741 | |
| 8742 | |
| 8745 | |
| 8746 | |
| 8747 | |
| 8751 | 55.000.000,00 |

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 8761 | |
| 8762 | |
| 8771 | |
| 8781 | |

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise en vertu du Code des sociétés, art. 631 §2 dernier alinéa et art. 632 §2 dernier alinéa, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, art. 14 alinéa 4 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation, art. 5.

| STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT | % Capital | Nombres d'actions |
|--|------------------|------------------------------|
| Norges Bank | 3,11% | 7 663 845 |
| BlackRock Inc. | 4,64% | 11 428 737 |
| Groupe Bruxelles Lambert, family Trust Desmarais, Albert Frère and LTI Two S.A. | 18,62% | 45 871 052 |
| Autres | 71,46% | 176 079 783 |
| Actions propres Umicore | 2,17% | 5 356 583 |
| | 100,00% | 246 400 000 |

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

AUTRES LITIGES ET RISQUES DIVERS
PRIMES JUBILEES

| Exercice |
|--------------|
| 7.847.823,47 |
| 2.597.894,82 |

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

| | |
|---|------|
| Dettes financières | 8801 |
| Emprunts subordonnés | 8811 |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8821 |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8831 |
| Etablissements de crédit | 8841 |
| Autres emprunts | 8851 |
| Dettes commerciales | 8861 |
| Fournisseurs | 8871 |
| Effets à payer | 8881 |
| Acomptes reçus sur commandes | 8891 |
| Autres dettes | 8901 |

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42)

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

| | | |
|---|------|---------------|
| Dettes financières | 8802 | 88.700.379,69 |
| Emprunts subordonnés | 8812 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8822 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8832 | 700.379,69 |
| Etablissements de crédit | 8842 | 88.000.000,00 |
| Autres emprunts | 8852 | |
| Dettes commerciales | 8862 | |
| Fournisseurs | 8872 | |
| Effets à payer | 8882 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 8892 | |
| Autres dettes | 8902 | |

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

88.700.379,69

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

| | | |
|---|------|----------------|
| Dettes financières | 8803 | 604.296.024,32 |
| Emprunts subordonnés | 8813 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8823 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8833 | 2.296.024,32 |
| Etablissements de crédit | 8843 | 602.000.000,00 |
| Autres emprunts | 8853 | |
| Dettes commerciales | 8863 | |
| Fournisseurs | 8873 | |
| Effets à payer | 8883 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 8893 | |
| Autres emprunts | 8903 | |

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

604.296.024,32

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

| | Codes | Exercice |
|---|-------------|----------|
| Dettes financières | 8921 | |
| Emprunts subordonnés | 8931 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8941 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8951 | |
| Etablissements de crédit | 8961 | |
| Autres emprunts | 8971 | |
| Dettes commerciales | 8981 | |
| Fournisseurs | 8991 | |
| Effets à payer | 9001 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 9011 | |
| Dettes salariales et sociales | 9021 | |
| Autres dettes | 9051 | |
| Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges | 9061 | |

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

| | | |
|--|-------------|--|
| Dettes financières | 8922 | |
| Emprunts subordonnés | 8932 | |
| Emprunts obligataires non subordonnés | 8942 | |
| Dettes de location-financement et dettes assimilées | 8952 | |
| Etablissements de crédit | 8962 | |
| Autres emprunts | 8972 | |
| Dettes commerciales | 8982 | |
| Fournisseurs | 8992 | |
| Effets à payer | 9002 | |
| Acomptes reçus sur commandes | 9012 | |
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 9022 | |
| Impôts | 9032 | |
| Rémunérations et charges sociales | 9042 | |
| Autres dettes | 9052 | |
| Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise | 9062 | |

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

| | | |
|----------------------------------|------|--------------|
| Dettes fiscales échues | 9072 | |
| Dettes fiscales non échues | 9073 | 5.805.526,06 |
| Dettes fiscales estimées | 450 | |

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

| | | |
|--|------|---------------|
| Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale | 9076 | |
| Autres dettes salariales et sociales | 9077 | 53.589.141,78 |

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

| | Exercice |
|-----------------------------------|---------------|
| CHARGES A IMPUTER | 31.976.380,36 |
| DIFFERENCE DE CONVERSION NEGATIVE | 9.230.886,13 |
| FRAIS DE TRAITEMENT | 40.420.693,55 |
| PRODUITS A REPORTER | 10.385.246,12 |

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|----------------|--------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| 740 | 2.072.211,61 | 1.712.362,61 |
| | | |
| | | |
| 9086 | 3.016 | 2.815 |
| 9087 | 2.832,9 | 2.683,2 |
| 9088 | 4.939.523 | 4.660.228 |
| | | |
| 620 | 174.439.096,69 | 162.029.090,60 |
| 621 | 57.475.625,62 | 54.386.060,03 |
| 622 | 15.347.849,26 | 15.481.712,45 |
| 623 | 10.499.274,61 | 9.032.242,51 |
| 624 | 2.231.181,58 | 2.344.909,86 |

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|---------------|--------------------|
| Provisions pour pensions et obligations similaires | | | |
| Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-) | 635 | 9.114.282,82 | -4.086.797,57 |
| Réductions de valeur | | | |
| Sur stocks et commandes en cours | | | |
| Actées | 9110 | 4.801.397,91 | 110.714,84 |
| Reprises | 9111 | | 7.909.429,77 |
| Sur créances commerciales | | | |
| Actées | 9112 | 1.127.957,24 | 106.061,96 |
| Reprises | 9113 | | |
| Provisions pour risques et charges | | | |
| Constitutions | 9115 | 49.141.807,53 | 34.944.233,89 |
| Utilisations et reprises | 9116 | 30.374.521,90 | 40.602.557,73 |
| Autres charges d'exploitation | | | |
| Impôts et taxes relatifs à l'exploitation | 640 | 5.655.724,93 | 6.380.288,84 |
| Autres | 641/8 | 3.728.408,09 | 19.698.212,25 |
| Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise | | | |
| Nombre total à la date de clôture | 9096 | 16 | 54 |
| Nombre moyen calculé en équivalents temps plein | 9097 | 25,7 | 35,2 |
| Nombre d'heures effectivement prestées | 9098 | 50.625 | 69.453 |
| Frais pour l'entreprise | 617 | 1.904.985,67 | 2.458.074,04 |

RÉSULTATS FINANCIERS

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|-------|--------------|--------------------|
| PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS | | | |
| Autres produits financiers | | | |
| Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats | | | |
| Subsides en capital | 9125 | 2.829.498,39 | 2.564.767,44 |
| Subsides en intérêts | 9126 | | |
| Ventilation des autres produits financiers | | | |
| Différences de change et écarts de conversion | | 6.243.877,90 | 4.804.070,56 |
| Produits financiers divers | | 113.023,51 | 129.127,57 |
| Financement clients et intérêts de retard | | 251,65 | 14.362,93 |
| CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES | | | |
| Amortissement des frais d'émission d'emprunts | 6501 | | |
| Intérêts portés à l'actif | 6503 | | |
| Réductions de valeur sur actifs circulants | | | |
| Actées | 6510 | | |
| Reprises | 6511 | 1.330.878,47 | 5.382,36 |
| Autres charges financières | | | |
| Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances | 653 | 555.429,35 | 1.031.240,75 |
| Provisions à caractère financier | | | |
| Dotations | 6560 | | 11.261.381,00 |
| Utilisations et reprises | 6561 | | |
| Ventilation des autres charges financières | | | |
| Différences de change et écarts de conversion | | 1.569.465,83 | 5.838.368,22 |
| Charges financières diverses | | 2.586.496,43 | 811.601,18 |

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|-------|--------------|--------------------|
| PRODUITS NON RÉCURRENTS | 76 | 1.493.185,43 | 3.849.846,01 |
| Produits d'exploitation non récurrents | (76A) | | 170,01 |
| Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles | 760 | | |
| Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels | 7620 | | |
| Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles | 7630 | | |
| Autres produits d'exploitation non récurrents | 764/8 | | 170,01 |
| Produits financiers non récurrents | (76B) | 1.493.185,43 | 3.849.676,00 |
| Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières | 761 | | 3.848.426,00 |
| Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels | 7621 | | |
| Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières | 7631 | 1.493.185,43 | 1.250,00 |
| Autres produits financiers non récurrents | 769 | | |
| CHARGES NON RÉCURRENTES | 66 | 6.002.918,52 | 10.452.597,09 |
| Charges d'exploitation non récurrentes | (66A) | 408,01 | |
| Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles | 660 | | |
| Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) | 6620 | | |
| Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles | 6630 | | |
| Autres charges d'exploitation non récurrentes | 664/7 | 408,01 | |
| Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration | 6690 | | |
| Charges financières non récurrentes | (66B) | 6.002.510,51 | 10.452.597,09 |
| Réductions de valeur sur immobilisations financières | 661 | 6.002.510,51 | 10.321.841,98 |
| Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) | 6621 | | |
| Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières | 6631 | | 130.755,11 |
| Autres charges financières non récurrentes | 668 | | |
| Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration | 6691 | | |

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

| | | |
|--|------|--------------|
| Impôts sur le résultat de l'exercice | 9134 | 4.838.731,59 |
| Impôts et précomptes dus ou versés | 9135 | 4.838.731,59 |
| Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif | 9136 | |
| Suppléments d'impôts estimés | 9137 | |
| Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs | 9138 | |
| Suppléments d'impôts dus ou versés | 9139 | |
| Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés | 9140 | |

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

| | |
|--|-----------------|
| MOUVEMENTS DES PROVISIONS IMPOSABLES_RESERVES OCCULTES | 8.791.726,65 |
| DEPENSES NON ADMISES | 7.065.694,46 |
| R.D.T. DE L'EXERCICE ET REPORTS | -175.039.605,08 |
| R.D.V. S/IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 6.002.510,51 |
| PLUS VALUES SUR ACTIONS ET PARTS T AUTRES REVENUS EXONERES | -7.784.721,11 |
| DEDUCTION POUR REVENUS DE BREVETS | -56.157.912,00 |
| DEDUCTION POUR INVESTISSEMENTS | -1.541.043,85 |

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

| | | |
|---|------|----------------|
| Latences actives | 9141 | 138.310.254,33 |
| Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs | 9142 | |
| Autres latences actives | | |
| PROVISIONS TAXEES ET RESERVES OCCULTES | | 127.624.465,15 |
| CREDIT IMPOT R&D | | 6.062.657,62 |
| DEDUCTIONS POUR INVESTISSEMENTS | | 4.623.131,56 |
| Latences passives | 9144 | 150.153.867,35 |
| Ventilation des latences passives | | |
| RESERVES IMMUNISEES | | 150.153.867,35 |

IMPÔTS ET TAXES**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)

Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

| Codes | Exercice | Exercice précédent |
|-------|----------------|--------------------|
| 9145 | 274.580.305,45 | 190.536.867,25 |
| 9146 | 241.983.085,17 | 173.359.343,46 |
| 9147 | 37.985.894,21 | 36.891.716,94 |
| 9148 | 35.224.058,02 | 29.138.626,52 |

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 9149 | |
| 9150 | |
| 9151 | |
| 9153 | |
| 9161 | |
| 9171 | |
| 9181 | |
| 9191 | |
| 9201 | |
| 9162 | |
| 9172 | |
| 9182 | |
| 9192 | |
| 9202 | |

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

| Codes | Exercice |
|-------|------------------|
| 9213 | 99.907.911,00 |
| 9214 | 67.831.480,00 |
| 9215 | 4.246.876.195,23 |
| 9216 | 4.246.405.041,04 |

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

| Exercice |
|----------|
| |

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

PRETS DES METAUX

219.909.871,70

MATERIAUX DES TIERS EN DEPOT POUR TRAITEMENT A FACON

464.838.676,00

EMPRUNTS DES METAUX

194.958.528,00

METAUX UMICORE EN DEPOT POUR TRAITEMENT A FACON

202.719.976,00

GARANTIES BANCAIRES

24.282.258,00

RECEPTION DE GARANTIES

83.991.532,00

| Exercice |
|----------|
| |

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

| Code | Exercice |
|------|----------|
| 9220 | |

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

| Exercice |
|----------|
| |

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

| Exercice |
|----------|
| |

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

| Exercice |
|----------|
| |

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

| Exercice |
|----------|
| |

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|---|---------|------------------|--------------------|
| ENTREPRISES LIÉES | | | |
| Immobilisations financières | (280/1) | 1.571.224.593,29 | 3.588.777.910,00 |
| Participations | (280) | 1.571.224.593,29 | 3.588.777.910,00 |
| Créances subordonnées | 9271 | | |
| Autres créances | 9281 | | |
| Créances | 9291 | 359.283.455,67 | 291.555.395,10 |
| A plus d'un an | 9301 | | 363.483,03 |
| A un an au plus | 9311 | 359.283.455,67 | 291.191.912,07 |
| Placements de trésorerie | 9321 | | 118.458.717,69 |
| Actions | 9331 | | |
| Créances | 9341 | | 118.458.717,69 |
| Dettes | 9351 | 126.895.748,63 | 2.350.695.987,37 |
| A plus d'un an | 9361 | | 1.000.000.000,00 |
| A un an au plus | 9371 | 126.895.748,63 | 1.350.695.987,37 |
| Garanties personnelles et réelles | | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées | 9381 | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise | 9391 | | |
| Autres engagements financiers significatifs | 9401 | | |
| Résultats financiers | | | |
| Produits des immobilisations financières | 9421 | 175.039.605,08 | 152.479.373,05 |
| Produits des actifs circulants | 9431 | 7.543.838,04 | 687.674,03 |
| Autres produits financiers | 9441 | | |
| Charges des dettes | 9461 | 25.529.612,09 | 40.393.145,82 |
| Autres charges financières | 9471 | | |
| Cessions d'actifs immobilisés | | | |
| Plus-values réalisées | 9481 | | |
| Moins-values réalisées | 9491 | | |

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

| | Codes | Exercice | Exercice précédent |
|--|-------|------------|--------------------|
| ENTREPRISES ASSOCIÉES | | | |
| Immobilisations financières | 9253 | | |
| Participations | 9263 | | |
| Créances subordonnées | 9273 | | |
| Autres créances | 9283 | | |
| Créances | 9293 | | |
| A plus d'un an | 9303 | | |
| A un an au plus | 9313 | | |
| Dettes | 9353 | | |
| A plus d'un an | 9363 | | |
| A un an au plus | 9373 | | |
| Garanties personnelles et réelles | | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées | 9383 | | |
| Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise | 9393 | | |
| Autres engagements financiers significatifs | 9403 | | |
| AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION | | | |
| Immobilisations financières | 9252 | 128.765,19 | 128.765,19 |
| Participations | 9262 | 128.765,19 | 128.765,19 |
| Créances subordonnées | 9272 | | |
| Autres créances | 9282 | | |
| Créances | 9292 | | |
| A plus d'un an | 9302 | | |
| A un an au plus | 9312 | | |
| Dettes | 9352 | | |
| A plus d'un an | 9362 | | |
| A un an au plus | 9372 | | |

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

| Exercice |
|----------|
| |

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

| Codes | Exercice |
|-------|----------|
| 9500 | |
| 9501 | |
| 9502 | |
| 9503 | |
| 9504 | |

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

| Codes | Exercice |
|-------|------------|
| 9505 | 458.902,00 |
| 95061 | 207.622,00 |
| 95062 | |
| 95063 | 109.819,00 |
| 95081 | |
| 95082 | 20.927,00 |
| 95083 | 58.090,00 |

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion *

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) *~~

~~L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés *~~

~~L'entreprise ne possède que des entreprises filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable? (article 110 du Code des sociétés)~~

~~L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation *~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation **:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus **:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

1.Frais d'établissement et d'augmentation de capital

Dans la mesure où ils n'ont pas été pris en charge dans les comptes de résultats de l'exercice, ces frais sont portés à l'actif du bilan à concurrence des coûts et dépenses réellement supportés ou engagés. Dans ce cas, ils sont amortis sur une durée de 5 ans au plus.

2.Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie économique estimée des actifs concernés selon la méthode linéaire

Les durées de vie utilisées sont les suivantes :

IT Software 5 à 10

Terrains non-amortissables

Constructions:

-Bâtiments industriels 20 sauf ensembles immobiliers industriels 15

-Autres bâtiments (bureaux, laboratoires, ...) 40

-Ouvrages d'infrastructure, tels que routes et voies ferrées 15

-Agencement et aménagement des constructions 10

Installations, machines et outillages 10

-sauf four 7

-sauf petit outillage 5

Mobilier et matériel roulant

-Matériel informatique 3 à 5

-Mobilier et matériel de bureau 5 à 10

-Matériel roulant 5

-Matériel de manutention mobile 7

Autres immobilisations corporelles

-Maisons et immeubles d'habitation 40

Les acquisitions sont comptabilisées au prix de revient.

A partir de l'exercice 2004, les intérêts intercalaires ne sont plus pris en compte.

Les réparations et travaux d'entretien sont débités dans le compte de résultats.

3.Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, compte tenu des montants restant éventuellement à verser. Une réduction de valeur spécifique est comptabilisée lorsque l'évaluation fait apparaître une moins value durable.

4.Stocks

Les stocks sont évalués au coût historique.

Les matières consommables et fournitures sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, les prélèvements étant faits au prix moyen pondéré. En cas de rotation lente ou d'obsolescence, une réduction de valeur appropriée est appliquée.

Les métaux - matières premières, en-cours de fabrication, et produits finis - qui font l'objet d'une couverture, notamment sur les bourses internationales des métaux, sont évalués au prix garanti suivant les règles d'évaluation sous la section risque transactionnel.

Les autres métaux qui ne sont pas sous ce régime sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré annuel, compte tenu de la nature particulière de ses activités et des difficultés liées aux prises d'inventaire.

En fin d'exercice, la valeur des stocks est diminuée afin de ramener la valeur d'inventaire à la valeur de marché.

Ces réductions de valeur font systématiquement l'objet d'une reprise si le prix du marché est supérieur à la valeur comptable préalablement enregistrée.

Le prix de revient des produits achetés comprend le coût d'acquisition net et les frais accessoires y afférents. Pour les produits finis et les stocks en cours de production, le prix de revient tient compte des frais directs et d'une quote-part des frais indirects de production.

5.Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Si elles sont libellées en devises étrangères, elles sont enregistrées pour leur contre-valeur en EURO au cours du jour d'acquisition. En fin d'exercice, elles sont réévaluées sur base du dernier cours de change de l'exercice. En ce qui concerne les créances, les règles de réduction de valeur sont identiques à celles pour les titres.

6.Placements de trésorerie

Sont reprises sous cette rubrique les créances en comptes à terme sur des établissements de crédit ainsi que les valeurs mobilières acquises selon les opportunités des marchés ou en emploi temporaire de trésorerie excédentaire.

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur estimative pour les titres non cotés, dans le cas où cette dernière est inférieure à la première.

7.Provisions

Lors de la constitution des provisions, tant les obligations légales que les obligations implicites (" constructive obligation ") sont prises en considération. Les obligations implicites découlent des actions d'une entreprise lorsque :

-L'entreprise a porté connaissance aux tiers, par ses pratiques dans le passé, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, qu'elle assumera certaines responsabilités ; et que

-en conséquence, elle a créé chez ces tiers une attente fondée qu'elle assumera ces responsabilités.

Les montants des provisions sont actualisés.

Provisions pour pensions

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent les employeurs et les salariés sont, en général, prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés. Les cotisations dues au titre de l'exercice sont comptabilisées dans le compte de résultats de la période.

Les plans de retraite complémentaires qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions qui sont calculées par des méthodes actuarielles sur base des rémunérations projetées à la fin de la carrière.

8.Instruments financiers

La Société utilise des produits dérivés dans le but de réduire l'exposition aux fluctuations défavorables des taux de change, des prix des métaux de base, des taux d'intérêts et autres risques de marché. Ainsi, la Société se sert de contrats au comptant et à terme afin de couvrir les risques des métaux et des devises, tandis que des swaps couvrent les risques d'intérêts. Les opérations effectuées sur les marchés à terme ne sont pas de nature spéculative.

Risques transactionnels

Les produits dérivés utilisés afin de protéger la valeur réelle des éléments qu'ils couvrent, sont initialement comptabilisés à la valeur de transaction. Les instruments comme les éléments couverts sont ensuite inscrits au bilan à leur valeur réelle. Tous les profits et pertes des

RÈGLES D'ÉVALUATION

positions ouvertes sont immédiatement pris en compte de résultats, dans le résultat d'exploitation s'ils concernent les métaux de base et dans les résultats financiers s'il s'agit de devises et d'intérêts. Pour les positions non-couvertes, seules les pertes sont comptabilisées. Le principe du " Mark-to-Market " consiste à comparer le taux transactionnel avec le taux de clôture du marché, au comptant ou à terme selon le taux transactionnel utilisé.

Risques structurels

Les instruments financiers et produits dérivés ayant pour objectif de protéger le cash-flow futur ne sont pas comptabilisés avant que le cash-flow en question soit généré. Aucun mécanisme " Mark-to-market " n'est ici appliqué -

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

| Au cours de l'exercice | Codes | Total | 1. Hommes | 2. Femmes |
|---|-------|----------------|----------------|---------------|
| Nombre moyen de travailleurs | | | | |
| Temps plein | 1001 | 2.546,1 | 2.253,9 | 292,2 |
| Temps partiel | 1002 | 375,5 | 231,7 | 143,8 |
| Total en équivalents temps plein (ETP) | 1003 | 2.832,9 | 2.432,1 | 400,8 |
| Nombre d'heures effectivement prestées | | | | |
| Temps plein | 1011 | 4.445.808 | 3.893.977 | 551.831 |
| Temps partiel | 1012 | 493.715 | 285.185 | 208.530 |
| Total | 1013 | 4.939.523 | 4.179.162 | 760.361 |
| Frais de personnel | | | | |
| Temps plein | 1021 | 233.592.883,57 | 204.867.776,84 | 28.725.106,73 |
| Temps partiel | 1022 | 24.168.962,61 | 14.822.756,80 | 9.346.205,81 |
| Total | 1023 | 257.761.846,18 | 219.690.533,64 | 38.071.312,54 |
| Montant des avantages accordés en sus du salaire | 1033 | | | |

| Au cours de l'exercice précédent | Codes | P. Total | 1P. Hommes | 2P. Femmes |
|--|-------|----------------|----------------|---------------|
| Nombre moyen de travailleurs en ETP | 1003 | 2.683,2 | 2.315,6 | 367,6 |
| Nombre d'heures effectivement prestées | 1013 | 4.660.228 | 3.960.520 | 699.708 |
| Frais de personnel | 1023 | 240.929.105,59 | 206.664.492,40 | 34.264.613,19 |
| Montant des avantages accordés en sus du salaire | 1033 | | | |

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

| | Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents temps plein |
|--|-------|----------------|------------------|-------------------------------------|
| A la date de clôture de l'exercice | | | | |
| Nombre de travailleurs | 105 | 2.645 | 371 | 2.928,7 |
| Par type de contrat de travail | | | | |
| Contrat à durée indéterminée | 110 | 2.631 | 371 | 2.914,7 |
| Contrat à durée déterminée | 111 | 14 | | 14,0 |
| Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini | 112 | | | |
| Contrat de remplacement | 113 | | | |
| Par sexe et niveau d'études | | | | |
| Hommes | 120 | 2.322 | 229 | 2.498,4 |
| de niveau primaire | 1200 | 411 | 66 | 461,5 |
| de niveau secondaire | 1201 | 1.250 | 116 | 1.339,8 |
| de niveau supérieur non universitaire | 1202 | 285 | 37 | 313,7 |
| de niveau universitaire | 1203 | 376 | 10 | 383,4 |
| Femmes | 121 | 323 | 142 | 430,3 |
| de niveau primaire | 1210 | 8 | 5 | 11,6 |
| de niveau secondaire | 1211 | 56 | 25 | 74,7 |
| de niveau supérieur non universitaire | 1212 | 119 | 83 | 181,3 |
| de niveau universitaire | 1213 | 140 | 29 | 162,7 |
| Par catégorie professionnelle | | | | |
| Personnel de direction | 130 | 453 | 28 | 475,2 |
| Employés | 134 | 806 | 195 | 954,1 |
| Ouvriers | 132 | 1.386 | 148 | 1.499,4 |
| Autres | 133 | | | |

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**Au cours de l'exercice**

Nombre moyen de personnes occupées

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

| Codes | 1. Personnel intérimaire | 2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise |
|-------|--------------------------|---|
| 150 | 25,7 | |
| 151 | 50.625 | |
| 152 | 1.904.985,67 | |

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

| Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents temps plein |
|-------|----------------|------------------|-------------------------------------|
| 205 | 395 | 6 | 399,5 |
| 210 | 386 | 6 | 390,5 |
| 211 | 9 | | 9,0 |
| 212 | | | |
| 213 | | | |

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

| Codes | 1. Temps plein | 2. Temps partiel | 3. Total en équivalents temps plein |
|-------|----------------|------------------|-------------------------------------|
| 305 | 183 | 17 | 195,9 |
| 310 | 177 | 17 | 189,9 |
| 311 | 6 | | 6,0 |
| 312 | | | |
| 313 | | | |
| 340 | 28 | 3 | 30,4 |
| 341 | 26 | | 26,0 |
| 342 | 26 | 2 | 27,3 |
| 343 | 103 | 12 | 112,2 |
| 350 | | | |

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

| | Codes | Hommes | Codes | Femmes |
|--|-------|--------------|-------|--------------|
| Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur | | | | |
| Nombre de travailleurs concernés | 5801 | 2.341 | 5811 | 446 |
| Nombre d'heures de formation suivies | 5802 | 39.569 | 5812 | 7.000 |
| Coût net pour l'entreprise | 5803 | 5.634.808,63 | 5813 | 1.093.392,59 |
| dont coût brut directement lié aux formations | 58031 | 5.653.634,60 | 58131 | 1.098.243,84 |
| dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs | 58032 | 132.848,90 | 58132 | 21.982,11 |
| dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) | 58033 | 151.674,87 | 58133 | 26.833,36 |
| Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur | | | | |
| Nombre de travailleurs concernés | 5821 | 1.459 | 5831 | 420 |
| Nombre d'heures de formation suivies | 5822 | 81.375 | 5832 | 11.894 |
| Coût net pour l'entreprise | 5823 | 4.054.599,78 | 5833 | 762.678,59 |
| Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur | | | | |
| Nombre de travailleurs concernés | 5841 | | 5851 | |
| Nombre d'heures de formation suivies | 5842 | | 5852 | |
| Coût net pour l'entreprise | 5843 | | 5853 | |

UMICORE
 Société Anonyme
 1000 Bruxelles, rue du Marais 31
 TVA BE 0401.574.852 – RPM Bruxelles 401.574.852

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE– EXERCICE 2018

Chers actionnaires,

Conformément aux obligations légales et statutaires en vigueur, nous vous faisons rapport sur l'exécution de notre mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018 et soumettons ledit rapport à votre approbation.

1. RESULTAT ET ETAT DE LA SOCIETE

1.1. COMPTE DE RESULTATS

1.1.1. RESULTAT

L'exercice social 2018 d'Umicore (ou la « Société ») se clôture par un bénéfice net après impôts de 227.001 KEUR comparé à un bénéfice de 149.816 KEUR pour l'exercice précédent. Ceci représente une augmentation de 77.185 KEUR, se répartissant comme suit :

| Compte de résultats | 31/12/2018 | 31/12/2017 | Delta |
|--|-------------------|-------------------|---------------|
| Résultat d'exploitation - récurrent | 95 542 | 59 774 | 35 768 |
| Résultat d'exploitation - non récurrent | 0 | 0 | 0 |
| Résultat d'exploitation | 95 542 | 59 774 | 35 768 |
| Résultat financier - récurrent | 138 421 | 97 919 | 40 502 |
| Résultat financier - non récurrent | -4 509 | -6 603 | 2 094 |
| Résultat financier | 133 912 | 91 316 | 42 596 |
| Résultat de l'exercice avant impôts | 229 454 | 151 090 | 78 364 |
| Impôts sur le résultat | -2 453 | -1 274 | -1 179 |
| Résultat net de l'exercice | 227 001 | 149 816 | 77 185 |

1.1.2. RESULTAT D'EXPLOITATION

L'amélioration du résultat d'exploitation pour la période 2018 par rapport à 2017 s'explique par une meilleure performance des unités Energy & Surface Technologies grâce à leur croissance et à de meilleures conditions de marché. Aucun résultat opérationnel non récurrent n'est rapporté.

1.1.3. CONTEXTE ECONOMIQUE PAR ACTIVITE

A. RECYCLING

Les revenus et bénéfices de **Precious Metals Refining** ont été considérablement supérieurs, principalement grâce à l'augmentation des volumes traités et à un environnement tarifaire plutôt favorable pour certains platinoïdes (métaux du groupe platine) et métaux spéciaux.

Les volumes traités sur l'ensemble de l'année ont augmenté malgré l'incendie à l'usine d'Hoboken le 12 septembre 2018. Cet incendie s'est déclaré dans l'une des stations de purification des gaz et l'installation affectée a dû fermer pour des travaux de nettoyage et de réparation jusqu'à la mi-janvier 2019. Alors que les activités des autres parties de l'usine n'ont pas été touchées, le débit de production global de l'usine a été affecté. Cela s'est traduit par une croissance des volumes inférieure aux prévisions initiales et par une augmentation temporaire du fonds de roulement à la fin de l'année. L'amélioration des performances de la fonderie a permis de reprogrammer son arrêt pour maintenance au début de 2019, ce qui a également contribué à la croissance des volumes en 2018.

En outre, les investissements environnementaux visant à moderniser la raffinerie de plomb ont été achevés en 2018 et ont entraîné une réduction importante et immédiate des émissions.

Le mix d'approvisionnement n'a pratiquement pas changé. Si la disponibilité des sous-produits industriels et des matériaux en fin de vie a été bénéfique pour la montée en puissance, les conditions commerciales dans certains segments ont continué d'être affectées par la pression concurrentielle.

B. ENERGY & SURFACE TECHNOLOGIES

Les revenus et volumes de **Rechargeable Battery Materials** ont augmenté considérablement, principalement grâce à la forte demande en matériaux cathodiques brevetés NMC (nickel manganèse cobalt) Cellcore® d'Umicore utilisés dans les batteries lithium-ion destinées aux applications de transport. Cette croissance a été soutenue par l'augmentation rapide de nouvelles capacités de production en Chine et en Corée. En outre, les expéditions de matériaux cathodiques LCO (cobaltite de lithium) à haute intensité énergétique pour les batteries utilisées dans les appareils électroniques portables haut de gamme et les expéditions de matériaux cathodiques NMC pour les applications de stockage d'énergie ont également été plus élevées que l'an dernier.

Les ventes de véhicules hybrides rechargeables et entièrement électriques ont augmenté de plus de 60% d'un an à l'autre à l'échelle mondiale et ont atteint 2 millions de véhicules en 2018. La majorité des constructeurs automobiles ont commencé à élargir leur offre de modèles automobiles électriques afin d'anticiper l'entrée en vigueur de réglementations CO₂ plus strictes dans plusieurs régions. Le large portefeuille d'Umicore en termes de technologies de matériaux cathodiques offre aux constructeurs automobiles du monde entier des solutions de pointe permettant d'atteindre de plus longues durées d'autonomie, une plus grande rapidité de charge et une faible dégradation de la batterie, cela en plus d'une optimisation des coûts. Umicore a gagné une part importante de la croissance du segment : ses produits sont présents dans plus de 20 plateformes auprès de constructeurs automobiles dans le monde et sont en phase de qualification pour plusieurs plateformes importantes. Umicore a également la capacité d'augmenter rapidement la production. Ses lignes de production brevetées sont à même de produire la gamme complète des matériaux NMC, tous certifiés conformes aux exigences automobiles les plus strictes.

Afin de répondre à la demande croissante de ses clients, Umicore élargit sa capacité de production de matériaux cathodiques en Corée et en Chine et entamera bientôt la construction de sa première usine de production en Europe. La mise en place accélérée des nouvelles lignes en Corée et en Chine a soutenu la croissance rapide des volumes au cours de l'année et a généré des économies d'échelle. La construction du tout nouveau site en Chine se déroule conformément au calendrier, avec une mise en service prévue aux alentours de la mi-2019. À Nysa, en Pologne, les travaux d'ingénierie sont en cours et la construction de la nouvelle usine de production de matériaux cathodiques devrait commencer au printemps 2019 avec une mise en service prévue pour la mi-2020.

Les revenus de **Cobalt & Specialty Materials** ont augmenté par rapport à l'an dernier. Les activités de raffinage, recyclage et distribution ont généré d'excellents résultats dans la première moitié de l'année en raison de la croissance élevée des volumes et de prix favorables. Les conditions de marché sont devenues plus difficiles dans la seconde moitié de l'année, en particulier à cause de la chute rapide du prix du cobalt après les niveaux record atteints en juin. Les activités produits ont enregistré une forte demande en composés de nickel utilisés dans les industries des batteries, de la galvanisation et des catalyseurs, ainsi qu'en carboxylates utilisés dans les applications catalytiques. Les revenus de l'activité de Tool Materials ont été légèrement inférieurs aux niveaux élevés de 2017.

Le business group Energy & Surface Technologies comprend l'activité de recyclage de batteries, conforme à l'approche en boucle fermée d'Umicore. Umicore a enregistré des niveaux d'activité supérieurs dans son usine pilote de recyclage de batteries et a remporté de nouveaux contrats pour le recyclage de batteries usagées dans le domaine de l'automobile et des appareils électroniques portables.

Face à l'augmentation rapide de la pénétration mondiale des véhicules électriques attendue dans les années à venir, le recyclage de batteries à l'échelle industrielle sera vital pour la mobilité électrique durable. Grâce à son expertise de longue date en science des matériaux, métallurgie et chimie et à son vaste savoir-faire en matière de procédés de recyclage de métaux à grande échelle, Umicore a développé des capacités industrielles et des compétences inégalées pour récupérer des matières premières essentielles, à partir de batteries usagées et de déchets de production de batterie, de manière durable.

La raréfaction croissante des métaux et l'augmentation des pressions sociétales pour se fournir en matières premières de manière durable sur les plans environnementaux et éthiques ont entraîné un besoin accru de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement. Un nombre croissant de constructeurs automobiles cherchent donc à adopter une approche en boucle fermée comme celle offerte par Umicore. Les alliances en recherche et technologie qu'Umicore a conclues avec BMW et Audi en 2018 soulignent les mérites de l'approche en boucle fermée d'Umicore.

Les revenus d'**Electro-Optic Materials** ont été légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente, en grande partie à cause d'une plus petite contribution des activités de substrats, qui ont été affectées par la faible demande de la part des segments LED et du photovoltaïque spatial. La demande en tétrachlorure de germanium et finitions optiques infrarouges est restée stable.

C. ACTIVITES ABANDONNEES

Il n'y a pas d'activité abandonnée à rapporter.

D. CORPORATE

Les coûts corporate sont restés stables d'une année à l'autre.

1.1.4. RESULTAT FINANCIER

Les revenus de dividendes s'élevaient à 175.051 KEUR fin décembre 2018, comparé à 152.495 KEUR à la fin décembre 2017, soit une augmentation de 22.556 KEUR. Les dividendes les plus importants ont été distribués par Umicore International (140.000 KEUR en 2018 contre 145.000 KEUR en 2017), Umicore Korea (28.099 KEUR versus 2.861 KEUR en 2017) et Umicore Specialty Materials Brugge (6.467 KEUR versus 4.400 KEUR en 2017).

Les charges d'intérêts ont légèrement diminué par rapport à l'année dernière (40 351 KEUR contre 46 130 KEUR en 2017) et sont liées aux dettes à long et à court terme, tant à l'extérieur qu'au sein du groupe. Les produits d'intérêts ont augmenté de 6.897 KEUR et résultent principalement d'activités de financement intragroupe.

Les résultats financiers non-récurrents se sont améliorés de manière significative passant d'une perte de 6.603 KEUR à une perte de 4.509 KEUR en 2018, malgré les pertes réalisées sur la vente du solde des actions Nyrstar. Cette amélioration s'explique par des réductions de valeurs moins significatives en 2018 comparé à 2017. Les réductions de valeurs principales sont liées aux participations dans Umicore Argentina (2.450 KEUR) et Umicore Australia (570 KEUR).

1.1.5. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Le résultat d'impôt négatif de 2.453 KEUR en 2018 est principalement lié au précompte étranger.

1.1.6. AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat disponible à affecter fin décembre 2018 s'élève à 475.596 KEUR. Ceci comprend le bénéfice de l'exercice 2018 de 227.001 KEUR, le bénéfice reporté de 414.302 KEUR et l'affectation à la réserve indisponible liée aux mouvements pour actions propres à raison d'un montant de -76.349 KEUR. Ceci inclut également l'acompte sur dividende de 84.358 KEUR payé en août 2018 et l'affectation de 5.000 KEUR à la réserve légale

1.2. BILAN

1.2.1. MOUVEMENT DU CAPITAL ET PRIMES D'EMISSION

Le 8 février 2018, Umicore a placé, par le biais d'une procédure accélérée de construction du livre d'ordres, 22.400.000 nouvelles actions ordinaires auprès d'investisseurs institutionnels, représentant 10% des actions alors en circulation. Dans le contexte d'une forte demande, ces nouvelles actions ont généré un produit net de 881.000.000 EUR. Le 12 février 2018, les nouvelles actions ont été admises à la négociation sur Euronext Brussels. En conséquence, à partir de ce jour-là, le nombre total d'actions en circulation entièrement libérées et le nombre de droits de vote s'élèvent à 246.400.000.

1.2.2. RESERVE LEGALE

Suite à l'augmentation de capital susmentionnée du 12 février 2018 et compte tenu du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, un montant de 5.000.000 euros est affecté à la réserve légale afin de satisfaire à l'obligation imposée par le Code des sociétés.

1.2.3. ACTIONS PROPRES

La valeur des actions propres a augmenté de 81.754 KEUR au 31 décembre 2017 à 158.103 KEUR au 31 décembre 2018. Cette variation de 76.349 KEUR s'explique comme suit :

| Actions propres | Nombre | KEUR |
|--|------------|---------|
| Solde au 01/01/2018 | 4 505 567 | 81 754 |
| Achats d'actions propres | 1 958 988 | 97 311 |
| Exercices d'options et attribution d'actions gratuites | -1 107 972 | -20 962 |
| Solde au 31/12/2018 | 5 356 583 | 158 103 |

Le solde représente 2,17% du nombre total des actions émises.

1.2.4. FRAIS D'ETABLISSEMENTS

Les frais d'établissements d'un montant de 8.256 KEUR sont liés à l'augmentation de capital de février 2018.

1.2.5. INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont passées de 110.018 KEUR fin décembre 2017 à 114.447 KEUR en 2018 soit une augmentation de 4.429 KEUR, nettes d'investissements et d'amortissements.

Pour l'exercice 2018, les investissements en immobilisations incorporelles s'élevaient à 43.051 KEUR. Ces investissements concernent principalement l'acquisition de brevets (3.149 KEUR), la capitalisation des coûts de recherche et développement (33.382 KEUR), des frais IS capitalisés (1.011 KEUR) et des droits d'émission de CO2 (5.509 KEUR).

1.2.6. INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 398.464 KEUR fin décembre 2017 à 425.814 KEUR en 2018, soit une augmentation nette d'investissements et d'amortissements de 27.350 KEUR.

Les nouveaux investissements en immobilisations corporelles en 2018 s'élevaient à 90.876 KEUR. Les principaux investissements ont été réalisés sur les sites d'Hoboken (57.046 KEUR) et d'Olen (31.402 KEUR).

A la fin de l'exercice 2018, les immobilisations corporelles comprennent un montant de 2.901 KEUR correspondant à un leasing financier pour un investissement sur le site d'Olen.

Les investissements à Hoboken sont principalement liés au programme d'expansion de capacité initié en 2014. De plus, Umicore a procédé à une série d'investissements en vue de réduire les rejets de métaux et de moderniser les actifs de production, principalement de la raffinerie de plomb.

Sur le site CSM à Olen, les principaux investissements concernent la construction du nouveau bâtiment et des installations pour le raffinage du cobalt qui ont été mises en service pendant la deuxième partie de l'année 2018.

Sur le site d'EOM à Olen, High Purity Chemicals a complété avec succès l'amélioration de l'équipement. La rénovation du bâtiment métallurgique et des bâtiments administratifs a été initiée à la fin de 2017 et est prévue d'être finalisée en 2021.

RBM investit également à Olen dans la construction d'une usine pilote dans le cadre d'activités de recherche sur des processus optimisés pour la synthèse de matériaux pour batteries rechargeables. La mise en service est prévue fin 2019.

1.2.7. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur des immobilisations financières a diminué de 2.035.884 KEUR à 1.573.335 KEUR.

Les mouvements les plus importantes concernent la diminution de capital dans Umicore International (-2.014.200 KEUR) dans le cadre de la restructuration de la structure de financement du groupe Umicore. Ceci a été conclu avec la liquidation de Umicore Long Term Finance dont le rôle d'instrument de financement à long terme a été repris par l'entreprise mère du groupe.

Les autres variations sont liées à la vente du solde des actions Nyrstar (-18.032 KEUR).

1.2.8. INVENTAIRES

Globalement, la valeur des inventaires a augmenté significativement avec 301.969 KEUR, passant de 339.484 KEUR au 31 décembre 2017 à 641.453 KEUR fin 2018.

L'augmentation s'explique principalement par la hausse des valeurs d'inventaires de matières premières (196.569 KEUR), des travaux en cours (55.539 KEUR) et des produits finis (53.923 KEUR) compensée par des diminutions des paiements anticipés (-4.063 KEUR). L'impact combiné du prix des métaux et des variations de volume dans les différentes Business Units résulte dans cette variation limitée de la valeur globale de l'inventaire.

1.2.9. CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus ont augmenté de 120.783 KEUR comparé à 2017 s'expliquant principalement par une augmentation des créances commerciales (+113.695 KEUR), principalement expliqué par l'impact des prix des métaux et des volumes plus élevés dans les unités Energy & Surface Technologies. L'augmentation de 7.088 des autres créances est liée à l'augmentation des besoins de funding vers les autres entités du groupe suite au transfert des emprunts de Umicore Long Term Finance vers Umicore.

1.2.10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 7.901 KEUR, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des provisions pension (+9.114 KEUR) et l'augmentation des provisions d'entretien, d'environnement et autres (+10.200 KEUR) partiellement compensée par la reprise de la provision pour coûts d'attribution d'options sur actions (-11.261 KEUR).

1.2.11. DETTES FINANCIERES (long terme et court terme)

Comparées à décembre 2017 les dettes financières ont diminué de 2.240.678 KEUR, ce qui s'explique par la restructuration de la structure de financement du groupe. Les dettes à long terme et à court terme ont diminué, correspondant aux remboursements effectués vers Umicore Long Term Finance.

1.3. PERSONNEL (bilan social)

L'approche et la politique en matière d'engagement social sont déterminées au niveau du Groupe. Pour une analyse plus détaillée de l'engagement social de la Société, nous vous référons au site internet d'Umicore et au rapport annuel sur les comptes consolidés.

Personnes employées

Le nombre total des employés (équivalents à temps plein ou « ETP ») rémunérés par Umicore en Belgique en fin d'année a augmenté de manière significative passant de de 2.731 fin 2017 vers 2.929 en 2018. En moyenne Umicore employait 2.833 ETP au cours de l'exercice 2018. Umicore a accueilli plus de 400 nouveaux employés en Belgique et prévoit une nouvelle augmentation pour 2019.

Développement du personnel

La formation et le développement sont considérés comme des investissements-clés en termes de renforcement des compétences. Umicore attend de ses employés qu'ils prennent leur propre carrière en main et prennent des initiatives en vue de développer leurs compétences d'une manière continue. Le nombre total d'heures de formation formelle et informelle montre une tendance à la hausse (139.838 heures en 2018 comparé à 129.146 heures en 2017). En outre, l'offre de formation a été considérablement élargie, principalement dans le domaine du leadership et des compétences interpersonnelles. De plus, les employés reçoivent aussi des outils pour développer leur carrière et leurs compétences professionnelles tels qu'une nouvelle initiative avec des ateliers de deux heures sur un sujet spécifique.

Employeur attractif

Umicore vise à être un employeur attractif aussi bien pour son personnel actuel que futur. En 2018 Umicore a une fois de plus été reconnu comme "Top Employer" par le Top Employer Institute. Umicore a obtenu le score le plus élevé en matière de « planification de carrière et succession » et a enregistré un progrès énorme en « développement du leadership ».

Sécurité et santé

En 2018 Umicore a enregistré 41 accidents avec arrêt de travail comparé à 29 en 2017. Au total, 1.100 jours ont été perdus, soit une augmentation par rapport aux 1.053 jours rapportés en 2017. Cette performance est toujours en dessous de l'objectif de zéro accident avec arrêt de travail qu'Umicore ambitionne. 35 de ces accidents ont été enregistrés sur le site de Hoboken (Recycling). La direction du site continue de travailler à une gestion améliorée de la sécurité avec des actions plus ciblées afin d'obtenir une culture de la sécurité.

Les actions de sécurité des processus à l'échelle du groupe ont été axées sur l'exécution d'analyses des risques dans la matrice de zones de risques qualifiées comme sûres par Umicore. À la fin de 2018, des analyses de risque ont été effectuées pour plus de 50% des processus de l'entreprise, selon la norme Umicore. De plus, un échéancier a été fixé pour le remaniement des analyses de risque en accordant la priorité aux processus à haut risque. Parallèlement, un programme d'évaluation de la qualité des analyses de risque a été mis en place. Enfin, des formations HAZOP régulières ont été organisées.

2. EVENEMENTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

Il n'y a pas d'évènement important après la clôture à rapporter.

3. DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE.

Une description plus détaillée du développement général de la Société et des tendances significatives, opportunités et risques est disponible dans le rapport annuel relatif aux comptes annuels consolidés.

4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Pour une analyse détaillée des activités de recherche et développement, nous vous renvoyons au rapport annuel relatif aux comptes annuels consolidés.

5. DECLARATION DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1. CODE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Umicore a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 comme code de référence.

Ce code est disponible en anglais, en français et en néerlandais sur le site Internet de la Commission Corporate Governance (www.corporategovernancecommittee.be).

La Charte de gouvernance d'entreprise décrit de manière détaillée la structure de gouvernance de l'entreprise, ainsi que les politiques et les procédures du groupe Umicore. Cette Charte peut être consultée sur le site internet d'Umicore (<https://www.umicore.com/storage/main/20180426corpgovcharterfr.pdf>) ou obtenue auprès de son département Group Communications.

Umicore a exposé sa mission, ses valeurs et les fondements de sa philosophie organisationnelle dans un document intitulé "The Umicore Way". Ce document décrit la façon dont Umicore envisage sa relation avec ses clients, ses actionnaires, ses collaborateurs et la société en général. L'Umicore Way est étayé par des codes et politiques d'entreprise détaillés, dont la plus importante est la Charte de Conduite.

En termes de philosophie organisationnelle, Umicore opte pour la décentralisation et pour l'octroi d'une large autonomie à chacune de ses business units. Celles-ci veillent à leur tour à contribuer à la création de valeur pour le groupe et à adhérer aux stratégies, aux politiques, et aux normes de celui-ci, ainsi qu'à sa démarche en faveur du développement durable.

Dans ce contexte, Umicore estime qu'une structure appropriée de gouvernance d'entreprise est une condition essentielle dans une optique de succès à long terme. Ceci suppose un processus décisionnel efficace, basé sur une répartition claire des responsabilités. Ce système doit permettre un équilibre optimal entre la culture d'entrepreneuriat au niveau des business units et des procédés efficaces de pilotage et de contrôle. La Charte de gouvernance d'entreprise définit de manière plus détaillée les responsabilités des actionnaires, du conseil d'administration, du CEO et du comité de direction ainsi que le rôle spécifique du comité d'audit et du comité de nomination et de rémunération. Le présent rapport fournit des informations sur les enjeux de la gouvernance concernant pour l'essentiel l'exercice 2018.

5.2. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le conseil d'administration est l'organe décisionnel suprême d'Umicore, sauf pour les matières que le Code des sociétés ou les statuts d'Umicore réservent spécifiquement à l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration est assisté dans ses missions par un comité d'audit et un comité de nomination et de rémunération. La gestion journalière d'Umicore a été déléguée au CEO, qui est également président du comité de direction. Le comité de direction est chargé d'élaborer la stratégie globale pour la Société et de la soumettre à l'analyse et à l'aval du conseil d'administration. Il est également responsable de la mise en œuvre de la stratégie et doit assurer la supervision efficace des business units ainsi que des fonctions centralisées. Le comité de direction a ensuite la responsabilité d'analyser les différents risques et opportunités que pourrait rencontrer Umicore à court, moyen ou long terme (voir section sur la gestion des risques) et de faire en sorte que des systèmes soient mis en place afin de les gérer. Le comité de direction est collégalement responsable de la définition et de la mise en œuvre de l'approche d'Umicore en matière de développement durable.

Umicore est organisée en business groups, qui comprennent à leur tour des business units partageant des caractéristiques communes en termes de produits, de technologies et de marchés d'utilisateurs finaux. Certaines business units sont subdivisées en business lines, orientées vers leur marché. Afin d'apporter une structure d'assistance à l'échelle du groupe, Umicore dispose de plates-formes de gestion régionale en Chine, en Amérique du Nord, au

Japon et en Amérique du Sud. Le siège du groupe est établi en Belgique. Il remplit, pour l'ensemble du groupe, une série de fonctions de support, comme les finances, les ressources humaines, l'audit interne, les questions juridiques, la fiscalité et les relations avec le public et les investisseurs.

5.3. ACTIONNAIRES

5.3.1. ACTIONS ÉMISES – STRUCTURE DU CAPITAL

Au 31 décembre 2018, 246.400.000 d'actions Umicore étaient en circulation, comparé à 224.000.000 au 31 décembre 2017. Cette augmentation résulte de l'augmentation de capital du 12 février 2018. Suite à cette augmentation de capital, le capital de la Société a été augmenté de 50.000.000 EUR par l'émission de 22.400.000 nouvelles actions. Ces actions ont été intégralement souscrites et libérées en capital et prime d'émission pour un montant total de 891.520.000 EUR. L'augmentation de capital a eu lieu dans le cadre du capital autorisé et a été réalisée par un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels dans le cadre d'une procédure de constitution accélérée du livre d'ordres (« *accelerated bookbuilding* »). L'augmentation de capital a été réalisée avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants.

Les actionnaires suivants avaient déclaré une participation égale ou supérieure à 3% au 31 décembre 2018 (les participations reproduites ci-dessous sont celles notifiées par les actionnaires concernés dans leur déclaration de transparence) :

| | |
|--|-----------------------------|
| - Desmarais Family Residuary Trust, Gérald Frère, Ségolène Gallienne, I.G. International Management Ltd, Canada Life Asset Management Ltd, Groupe Bruxelles Lambert SA/NV, Stichting Administratiekantoor Frère-Bourgeois: | 45.871.052 actions (18,62%) |
| - BlackRock Inc.: | 11.428.737 actions (4,64%) |
| - Norges Bank : | 7.663.845 actions (3,11%) |

Au 31 décembre 2018, Umicore détenait 5.356.583 actions propres, soit 2,17% de son capital. Les informations concernant l'autorisation des actionnaires pour le rachat d'actions par Umicore et la situation actuelle des rachats sont respectivement consultables dans la Charte de gouvernance d'entreprise et sur le site internet d'Umicore.

Pendant l'exercice, 1.037.470 actions propres ont été affectées à l'exercice d'options sur actions du personnel et 70.502 ont servi à l'octroi d'actions, dont 10.002 aux membres du conseil d'administration, 54.800 aux membres du comité de direction et 5.700 dans le cadre de la conversion partielle en actions du bonus du CEO.

5.3.2. POLITIQUE ET PAIEMENT DES DIVIDENDES

Umicore s'efforce de payer un dividende stable ou en augmentation progressive. Il n'existe pas de ratio fixe pour la distribution de dividendes. Le dividende est proposé par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire (ou annuelle) des actionnaires. Il ne sera payé aucun dividende si celui-ci est susceptible de nuire à la stabilité financière d'Umicore.

En 2018, Umicore a payé un dividende brut de 0,70 EUR par action pour l'exercice 2017, soit une augmentation de EUR 0,05 EUR par rapport au dividende brut relatif à l'exercice 2016.

En juillet 2018, conformément à la politique d'Umicore en matière de dividende, le conseil d'administration a décidé de payer un acompte sur dividende correspondant à la moitié du dividende total versé l'année précédente. Par conséquent, un acompte sur dividende brut de 0,35 EUR par action a été versé le 28 août 2018.

5.3.3. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES EN 2018

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 26 avril 2018. Lors de cette assemblée, les actionnaires ont adopté les résolutions classiques concernant les comptes annuels, l'affectation des résultats et la décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs en 2017. A la même assemblée, Monsieur Koenraad Debackere a été nommé nouvel administrateur indépendant pour une durée de trois ans. Par ailleurs les mandats d'administrateur de Messieurs Thomas Leysen et Marc Grynberg, ainsi que les mandats d'administrateur indépendant de Messieurs Mark Garrett et Eric Meurice ont été renouvelés pour trois ans. L'assemblée générale annuelle des actionnaires a également approuvé la rémunération du conseil d'administration pour 2018. Les informations détaillées concernant la rémunération des administrateurs en 2018 peuvent être consultées dans le rapport de rémunération.

Également en date du 26 avril 2018, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires a approuvé le renouvellement de l'autorisation conférée à la Société et ses filiales directes en vue d'acquiescer sur un marché réglementé des actions de la Société, de même que celle conférée au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital de la Société (capital autorisé). Ces autorisations renouvelées sont respectivement valables jusqu'au 31 mai 2022 inclus et au 28 mai 2023.

5.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.4.1. COMPOSITION

Le conseil d'administration, dont les membres sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires à majorité simple, sans quorum de présence, doit être composé d'au moins six membres. Le mandat des administrateurs ne peut pas dépasser quatre ans. Dans la pratique, ils sont élus pour trois ans et sont rééligibles.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, décidant à la majorité simple. Aucun quorum de présence n'est requis pour la révocation d'administrateurs. Les statuts permettent au conseil d'administration de coopter des administrateurs en cas de poste vacant. L'assemblée générale suivante doit ensuite décider de la nomination définitive de l'administrateur en question. Ce dernier termine le mandat de son prédécesseur.

Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration était composé de dix membres : neuf administrateurs non exécutifs et un administrateur exécutif.

À la même date, six administrateurs étaient indépendants, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et de la disposition 2.3 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

Le conseil d'administration compte trois femmes et six nationalités parmi ses dix membres. La diversité se marque aussi en termes de formations universitaires : ingénierat, droit, économie, finance, et langues appliquées. L'expérience sectorielle cumulée du conseil d'administration est large et couvre les secteurs de l'automobile, de l'électronique, de la chimie, des métaux, de l'énergie, de la finance et du secteur académique/scientifique. L'expérience dans les secteurs public et privé et dans les régions où Umicore est active est aussi bien représentée. Dans son ensemble le conseil d'administration possède une solide expérience dans le domaine de la gestion d'opérations industrielles et compte neuf CEO, dont cinq sont toujours en fonction. Le conseil d'administration dispose aussi d'une expérience collective dans des thématiques directement reliées aux objectifs non financiers d'Horizon 2020 telles que santé-sécurité, attraction et fidélisation des talents et approvisionnement durable.

En 2018, la composition du conseil d'administration a connu les modifications suivantes :

- Monsieur Koenraad Debackere a été nommé administrateur indépendant pour un terme de trois ans à l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 26 avril 2018 ;
- Le mandat d'administrateur de Monsieur Rudi Thomaes a pris fin le 26 avril 2018.

Par ailleurs, les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés pour une durée de trois ans en 2018 :

- Messieurs Thomas Leysen et Marc Grynberg, en qualité d'administrateurs ;
- Messieurs Mark Garrett et Eric Meurice, en qualité d'administrateurs indépendants.

5.4.2. RÉUNIONS ET THÈMES

Le conseil d'administration a tenu cinq réunions ordinaires en 2018. À une occasion, il a également pris des décisions par consentement unanime exprimé par écrit.

En 2018, le conseil d'administration a entre autres abordé les thèmes suivants :

- prestations financières du groupe Umicore ;
- approbation des états financiers annuels et semestriels ;
- arrêté des comptes annuels statutaires et consolidés, et approbation des rapports annuels statutaires et consolidés (y compris le rapport de rémunération) ;
- approbation de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire, spéciale et extraordinaire des actionnaires et convocation de celles-ci ;
- augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé ;
- valeurs au sein d'Umicore et fonctionnement du conseil d'administration ;
- projets d'investissement et de désinvestissement ;
- évaluation en matière d'ESS, y compris concernant le développement durable ;
- rapports du comité d'audit ;
- opportunités stratégiques et défis opérationnels ;
- évaluation des risques d'entreprise ;
- évolutions des affaires et mise à jour du marché ;
- projets M&A ;
- évaluation annuelle des performances du CEO et des autres membres du comité de direction ;
- plan de relève du conseil d'administration et du comité de direction ;
- évaluation de litiges en cours ;
- distribution d'un acompte sur dividende.

Le conseil d'administration a également visité les sites Automotive Catalysts d'Umicore à Suzhou (Chine) et l'usine de production de matériaux cathodiques à Jiangmen (Chine).

5.4.3. EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

Le président organise régulièrement des évaluations de la performance du conseil d'administration et de ses comités.

La dernière évaluation a eu lieu en 2018 sur base d'une discussion ouverte lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 septembre 2018. L'évaluation incluait entre autres les points suivants : sélection et nomination des administrateurs, fonctionnement du conseil d'administration, qualité de l'information et des débats, culture au sein du conseil, performance du conseil, rapports avec le comité de direction, ainsi que le comité d'audit et le comité de nomination et de rémunération.

5.4.4. COMITE D'AUDIT

La composition du comité d'audit ainsi que les qualifications de ses membres sont totalement en accord avec les exigences de l'article 526bis du Code des sociétés et du Code de gouvernance d'entreprise 2009.

Le comité d'audit est composé de trois administrateurs non exécutifs, dont deux sont indépendants. Madame Ines Kolmsee assume les fonctions de président de ce comité.

La composition du comité d'audit a été modifiée une fois en 2018 : Monsieur Rudi Thomaes a été remplacé par Monsieur Koenraad Debackere comme membre du comité à dater du 26 avril 2018.

Tous les membres du comité d'audit ont une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit comme le prouve leur curriculum vitae.

Le comité s'est réuni à cinq reprises en 2018. En marge de l'analyse des comptes 2017 et de ceux du premier semestre de 2018, le comité a également abordé divers rapports et thèmes en matière de contrôle interne et de gestion des risques, y compris l'efficacité des contrôles et des plans d'atténuation de risques. Une attention particulière a été donnée à la gestion des risques au niveau du business group Energy & Surface Materials, en considération de la croissance rapide de ce dernier. Le plan d'audit interne pour 2019 a été approuvé. Le comité s'est réuni avec le commissaire du groupe. Enfin, le comité d'audit a également traité de la rotation au niveau du mandat du commissaire.

5.4.5. COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Le comité de nomination et de rémunération est composé de trois administrateurs non exécutifs, dont deux sont indépendants. Il est présidé par le président du conseil d'administration.

La composition du comité a connu une modification en 2018 : Monsieur Rudi Thomaes a été remplacé par Madame Françoise Chombar comme membre du comité à dater du 26 avril 2018.

En 2018, le comité de nomination et de rémunération s'est réuni à deux reprises. Durant la même période, le comité a examiné la politique de rémunération pour les membres du conseil d'administration, ceux des comités du conseil d'administration, et ceux du comité de direction. Il a également discuté du règlement des plans d'octroi d'actions et d'options sur actions proposés en 2018. Le comité a également discuté du plan de succession au niveau du conseil d'administration et du comité de direction.

5.5. COMITÉ DE DIRECTION

5.5.1. COMPOSITION

Le comité de direction est conforme à la notion définie par l'article 524bis du Code des sociétés.

Il est composé d'au moins quatre membres. Il est présidé par le CEO, qui est désigné par le conseil d'administration. Les membres du comité de direction sont nommés par le conseil d'administration, sur proposition du CEO et sur recommandation du comité de nomination et de rémunération.

La composition du comité de direction a connu les modifications suivantes en 2018 :

- Mr Marc Van Sande a pris sa retraite et a quitté le comité de direction au 31 Mars 2018 ;
- Madame An Steegen a été nommée Chief Technology Officer et membre du comité de direction en date du 1^{er} octobre 2018.

Au 31 décembre 2018, le comité de direction était constitué de sept membres, y compris le CEO.

5.5.2. EVALUATION

Une évaluation de la performance de chaque membre du comité de direction est menée annuellement par le CEO, puis discutée au niveau du comité de nomination et de rémunération. Les conclusions de ces évaluations sont soumises au conseil d'administration, qui en discute.

Chaque année, le conseil d'administration se réunit également en séance non exécutive (c'est à dire sans le CEO) en vue d'évoquer et d'évaluer la performance du CEO.

Ces évaluations ont eu lieu le 8 février 2018.

5.6. INFORMATIONS PERTINENTES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

5.6.1. RESTRICTIONS RELATIVES AUX TRANSFERTS DE TITRES

Les statuts d'Umicore n'imposent aucune restriction en ce qui concerne le transfert d'actions ou d'autres titres.

En outre, la Société n'a connaissance d'aucune restriction imposée par la loi, sauf dans le cadre de la législation en matière d'abus de marché et des obligations de lock-up imposées par le Code des sociétés en ce qui concerne certaines attributions d'actions.

Les options sur actions Umicore qui sont octroyées au CEO, aux membres du comité de direction et à certains employés d'Umicore en vertu de plans d'intéressement ne peuvent pas être transférées entre vifs.

5.6.2. DÉTENTEURS DE TITRES CONFÉRANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX

Il n'y a pas de détenteurs de titres conférant des droits de contrôle spéciaux.

5.6.3. RESTRICTIONS RELATIVES AU DROIT DE VOTE

Les statuts d'Umicore n'imposent aucune restriction concernant l'exercice des droits de vote par les actionnaires, pour autant que les actionnaires concernés soient admis à l'assemblée générale des actionnaires et qu'ils ne soient pas déchus de leurs droits. Les conditions d'admission aux assemblées générales sont mentionnées dans l'article 17 des statuts de la Société. Conformément à l'article 7 des statuts, si un titre fait l'objet de droits concurrents, l'exercice des droits y afférents est suspendu jusqu'à la désignation d'une seule personne comme étant, à l'égard de la Société, propriétaire du titre.

À la connaissance du conseil d'administration, aucun des droits de vote afférents aux actions émises par la Société n'était suspendu au 31 décembre 2018 en vertu de la loi, à l'exception des 5.356.583 actions détenues par la Société elle-même à cette date (article 622, §1 du Code des sociétés).

5.6.4. PLANS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ OÙ LES DROITS DE CONTRÔLE NE SONT PAS EXERCÉS DIRECTEMENT PAR LES EMPLOYÉS

La Société n'a pas lancé de tels plans d'actionnariat salarié.

5.6.5. CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

À la connaissance du conseil, il n'y a pas de convention(s) entre actionnaires de nature à restreindre le transfert de titres et/ou l'exercice de droits de vote.

5.6.6. MODIFICATIONS DES STATUTS

Excepté pour les augmentations de capital décidées par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, seule une assemblée générale extraordinaire des actionnaires est habilitée à modifier les statuts d'Umicore. Une assemblée générale des actionnaires peut seulement délibérer sur des modifications statutaires (y compris les augmentations ou réductions du capital, ainsi que les fusions, les scissions et une mise en liquidation) si au moins 50% du capital souscrit est représenté. Si ce quorum de présence n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée. Celle-ci délibérera quelle que soit la part du capital souscrit représentée. En règle générale, les modifications des statuts de la Société ne sont adoptées que si elles recueillent 75% des votes. Le Code des sociétés impose une majorité supérieure dans des cas spécifiques, comme la modification de l'objet social ou de la forme juridique de la Société.

Les statuts d'Umicore ont été modifiés à une reprise en 2018, suite au renouvellement du capital autorisé, approuvé par l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 26 avril 2018.

5.6.7. CAPITAL AUTORISÉ – RACHAT D'ACTIONNAIRES

La Société peut procéder à une augmentation de capital sur décision du conseil d'administration dans les limites du capital autorisé. L'autorisation doit être accordée par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Le montant et la durée de l'augmentation sont limités. Par ailleurs, l'augmentation est soumise à des restrictions spécifiques en termes de justification et de finalités.

Sous le capital autorisé précédant (approuvé par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 avril 2016 dont les résolutions ont été publiées le 13 mai 2016), le conseil était autorisé à augmenter le capital de la Société d'un montant maximum de 50.000.000 EUR.

Le 12 février 2018 le conseil d'administration a utilisé cette autorisation en vue d'augmenter le capital de la Société de 50.000.000 EUR par l'émission de 22.400.000 nouvelles actions. Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites et libérées en capital et prime d'émission pour un montant total de 891.520.000 EUR. L'augmentation de capital a eu lieu dans le cadre du capital autorisé et a été réalisée par un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels dans le cadre d'une procédure de constitution accélérée du livre d'ordres (« *accelerated bookbuilding* »). L'augmentation de capital a été réalisée avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 avril 2018 (résolutions publiées le 29 mai 2018) a renouvelé l'autorisation au Conseil d'administration d'augmenter le capital du groupe, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de EUR 55.000.000. Au 31 décembre 2018, cette autorisation n'avait pas encore été utilisée. Elle est valable jusqu'au 28 mai 2023 inclus.

En vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2018, la Société peut acquérir ses actions dans les limites de 10% du capital souscrit, à un prix par action compris entre EUR 4,00 et EUR 100,00. Cette autorisation est valable jusqu'au 31 mai 2022 inclus. La même autorisation a été accordée aux filiales directes de la Société. En 2018 la Société a racheté 1.958.988 actions propres en vertu de cette autorisation.

5.6.8. ACCORDS PASSÉS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU EMPLOYÉS, AYANT POUR BUT D'INDEMNISER CES DERNIERS EN CAS DE DÉMISSION OU DE LICENCIEMENT SANS RAISON VALABLE, OU S'ILS PERDENT LEUR EMPLOI À LA SUITE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

En cas de destitution dans les 12 mois suivant une prise de contrôle de la Société, tous les vice-présidents du groupe Umicore ont droit à une indemnité équivalant à 36 mois du salaire de base. En ce qui concerne les membres du comité de direction, il est renvoyé au rapport de rémunération.

5.7. COMMISSAIRE

L'assemblée générale annuelle du 25 avril 2017 a renouvelé le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BCVBA/SCCRL pour une durée de trois ans. Le commissaire est représenté pour l'exercice de son mandat par Monsieur Kurt Cappoen.

Suite à la nouvelle législation en matière de services d'audit, le mandat du commissaire actuel, dont la nomination initiale date de 1993, ne pourra être reconduit qu'une seule fois, c.à.d. en 2020 (cette dernière pour autant qu'elle intervienne avant le 17 juin 2020).

Les critères d'indépendance du commissaire peuvent être obtenus auprès d'Umicore.

5.8. CODE DE CONDUITE

Umicore applique un Code de conduite à tous ses employés, représentants et membres du conseil d'administration. Ce Code de conduite est indispensable si Umicore entend créer et maintenir une relation de confiance et de professionnalisme avec ses principaux partenaires, à savoir ses employés, ses partenaires commerciaux, ses actionnaires, les autorités et le public.

Le principal objectif du Code de conduite d'Umicore est de veiller à ce que toutes les personnes agissant pour le compte d'Umicore exercent leurs activités dans le respect de la déontologie, des lois et règlements, ainsi que des normes fixées par Umicore à travers ses politiques, directives et règles présentes et futures. Le Code de conduite contient une section spécifique consacrée aux plaintes et aux inquiétudes des travailleurs et des dénonciateurs.

Le Code de conduite se trouve à l'Annexe 4 de la Charte de gouvernance d'entreprise d'Umicore.

5.9. DÉLIT D'INITIÉ ET MANIPULATION BOURSIÈRE

La politique d'Umicore en matière d'abus de marché y compris de délit d'initié est décrite dans l'Umicore Dealing Code, qui peut être consulté dans l'Annexe 5 de la Charte de gouvernance d'entreprise.

5.10. MISE EN CONFORMITÉ AVEC LE CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 2009

Les systèmes et procédures de gouvernance d'entreprise d'Umicore sont conformes au Code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

5.11. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

5.11.1. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.11.1.1. Politique de rémunération pour le conseil d'administration

En principe, la rémunération des membres non exécutifs du conseil d'administration doit être suffisante pour attirer, retenir et motiver les personnes ayant le profil déterminé par ledit conseil. Le niveau de rémunération doit tenir compte des responsabilités et de l'engagement des membres du conseil ainsi que des conditions en vigueur sur le marché international. Le conseil d'administration adopte la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs

sur recommandation du comité de nomination et de rémunération quant à la forme et la structure de cette rémunération. Le comité de nomination et de rémunération établit ses propositions sur base d'un examen des conditions de marché en vigueur dans les entreprises cotées en Bourse et faisant partie de l'indice BEL20, ainsi que d'autres entreprises européennes de taille similaire dans le secteur de la chimie, des métaux et des matériaux. Les résultats de cette étude sont examinés en comité de nomination et de rémunération et le conseil détermine la rémunération à proposer pour les administrateurs non exécutifs et les membres des comités du conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

5.11.1.2. Rémunération des administrateurs non exécutifs

Afin de déterminer un niveau de rémunération adéquat pour les membres non exécutifs de son conseil d'administration, Umicore a réalisé fin 2017 une étude de marché en vue de comparer la rémunération de ses administrateurs non exécutifs par rapport à celle des entreprises cotées en Bourse et faisant partie de l'indice BEL20, ainsi que d'autres entreprises européennes de taille similaire opérant dans le secteur de la chimie, des métaux et des matériaux. Les résultats de cette étude ont été examinés au sein du comité de nomination et de rémunération du 7 février 2018.

Après examen de la rémunération globale des membres du conseil d'administration et de chaque composante de cette rémunération, le comité de nomination et de rémunération a conclu qu'il était nécessaire d'adapter le montant des émoluments fixes annuels du président du conseil, le comité de nomination et de rémunération a proposé au conseil d'augmenter les émoluments fixes annuels du président du conseil d'administration de 20.000 EUR, les émoluments fixes annuels des autres membres du conseil restant inchangés.

Le conseil d'administration du 8 février 2018 a suivi cette recommandation et l'assemblée générale annuelle des actionnaires a approuvé la rémunération des membres non exécutifs en date du 26 avril 2018.

En 2018 la rémunération des membres non exécutifs du conseil d'administration était composée des éléments suivants :

- **Président** : émoluments fixes annuels : 60.000 EUR + 5.000 EUR par présence à chaque réunion + 2.000 actions Umicore.
- **Administrateur** : émoluments fixes annuels : 27.000 EUR + 2.500 EUR par présence à chaque réunion + 1.000 EUR par présence à chaque réunion pour les administrateurs résidant à l'étranger + 1.000 actions Umicore.

La rémunération des membres des comités du conseil d'administration se présentait comme suit en 2018 :

Comité d'audit

- **Président** : émoluments fixes annuels : 10.000 EUR + 5.000 EUR par présence à chaque réunion.
- **Membre** : émoluments fixes annuels : 5.000 EUR + 3.000 EUR par présence à chaque réunion.

Comité de nomination et de rémunération

- **Président** : 5.000 EUR par présence à chaque réunion.
- **Membre** : 3.000 EUR par présence à chaque réunion.

5.11.1.3. Aperçu de la rémunération du conseil d'administration en 2018

| | | (en €) | Participation aux réunions |
|--|---|--------|-------------------------------|
| Thomas Leysen (Président) (administrateur non exécutif) | Conseil d'administration Rémunération fixe annuelle | 60.000 | |

| | | | |
|---|---|----------------|-----|
| | Jetons de présence | 5.000 | 5/5 |
| | Valeur des 2.000 actions octroyées | 99.680 | |
| | Comité de nomination et de rémunération | | |
| | Jetons de présence | 5.000 | 5/5 |
| | Rémunération totale | 209.680 | |
| | Avantage en nature voiture de société | 2.563 | |
| Marc Grynberg (administrateur exécutif) | Conseil d'administration | | |
| | Aucune rémunération en tant qu'administrateur (cf. ci-dessous rémunération du CEO en 2018) | | 5/5 |
| Liat Ben-Zur (administrateur indépendant, non exécutif) | Conseil d'administration | | |
| | Rémunération fixe annuelle | 27.000 | |
| | Jetons de présence | 3.500 | 4/5 |
| | Valeur des 1.000 actions octroyées | 49.840 | |
| | Rémunération totale | 90.840 | |
| Françoise Chombar (administrateur indépendant, non exécutif) | Conseil d'administration | | |
| | Rémunération fixe annuelle | 27.000 | |
| | Jetons de présence | 2.500 | 5/5 |
| | Valeur des 1.000 actions octroyées | 49.840 | |
| | Comité de nomination et de rémunération | | |
| | Jetons de présence | 3.000 | 4/4 |
| | Rémunération totale | 101.340 | |
| Koenraad Debackere (administrateur indépendant, non exécutif) Nommée lors de l'AG annuelle du 26 avril 2018 | Conseil d'administration | | |
| | Rémunération fixe annuelle | 18.493 | |
| | Jetons de présence | 2.500 | 3/3 |
| | Valeur des 684 actions octroyées | 34.091 | |
| | Comité d'audit | | |
| | Rémunération fixe annuelle | 3.425 | |
| | Jetons de présence | 3.000 | 3/3 |
| | Rémunération totale | 72.508 | |
| Mark Garrett (administrateur indépendant, non exécutif) | Conseil d'administration | | |
| | Rémunération fixe annuelle | 27.000 | |
| | Jetons de présence | 3.500 | 4/5 |
| | Valeur des 1.000 actions octroyées | 49.840 | |
| | Comité de nomination et de rémunération | | |
| | Jetons de présence | 3.000 | 5/5 |
| | Rémunération totale | 105.840 | |
| Colin Hall (administrateur non exécutif) | Conseil d'administration | | |
| | Rémunération fixe annuelle | 27.000 | |
| | Jetons de présence | 3.500 | 4/5 |
| | Valeur des 1.000 actions octroyées et rétrocédées à GBL | 49.840 | |
| | Comité d'audit | | |
| | Rémunération fixe annuelle | 5.000 | |
| | Jetons de présence | 3.000 | 3/5 |
| | Rémunération totale | 104.840 | |
| Ines Kolmsee (administrateur indépendant, non exécutif) | Conseil d'administration | | |
| | Rémunération fixe annuelle | 27.000 | |
| | Jetons de présence | 3.500 | 4/5 |
| | Valeur des 1.000 actions octroyées | 49.840 | |
| | Comité d'audit | | |
| | Rémunération fixe annuelle | 10.000 | |
| | Jetons de présence | 5.000 | 5/5 |

| | Rémunération totale | 125.840 | |
|---|---|----------------|-----|
| Gérard Lamarche (administrateur non exécutif) | Conseil d'administration | | |
| | Rémunération fixe annuelle | 27.000 | |
| | Jetons de présence | 3.500 | 5/5 |
| | Valeur des 1.000 actions octroyées et rétrocédées à GBL | 49.840 | |
| | Rémunération totale | 94.340 | |
| Eric Meurice (administrateur indépendant, non exécutif) | Conseil d'administration | | |
| | Rémunération fixe annuelle | 27.000 | |
| | Jetons de présence | 3.500 | 4/5 |
| | Valeur des 1.000 actions octroyées | 49.840 | |
| | Rémunération totale | 90.840 | |
| Rudi Thomaes (administrateur indépendant, non exécutif) Fin du mandat : AG du 26 avril 2018 | Conseil d'administration | | |
| | Rémunération fixe annuelle | 8.581 | |
| | Jetons de présence | 2.500 | 1/2 |
| | Valeur des 318 actions octroyées | 15.849 | |
| | Comité d'audit | | |
| | Rémunération fixe annuelle | 1.589 | |
| | Jetons de présence | 3.000 | 2/2 |
| | Comité de nomination et de rémunération | | |
| | Jetons de présence | 3.000 | 1/1 |
| | Rémunération totale | 37.519 | |

5.11.2. RÉMUNÉRATION DU CEO ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

5.11.2.1. Politique de rémunération s'appliquant au CEO et aux membres du comité de direction

Le comité de nomination et de rémunération définit les principes de la politique de rémunération du CEO et des membres du comité de direction, et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Il s'efforce d'avoir une rémunération fixe reflétant le degré de responsabilité et en ligne avec les pratiques du marché, ainsi qu'une rémunération variable attrayante qui récompense la performance de la Société en fonction de critères financiers et de durabilité.

L'enveloppe de rémunération et des avantages du CEO et des membres du comité de direction comprend les éléments suivants : rémunération fixe, rémunération variable, intéressements liés aux actions (octroi d'actions gratuites soumises à une période de blocage de trois ans et plans d'options sur actions ne pouvant être exercées qu'après trois ans), plans de pension et autres avantages.

Le fait d'inclure des actions Umicore et des options sur actions dans l'enveloppe de rémunération du CEO et des membres du comité de direction reflète l'engagement de la Société de créer de la valeur pour ses actionnaires. Chaque année des actions sont octroyées au CEO et aux membres du comité de direction pour le compte de l'année précédente ; ces actions sont soumises à une période de blocage de trois ans. Vu qu'en droit belge les options sur actions sont irrévocablement taxées à la date de l'octroi, elles sont nécessairement acquises à la date de l'octroi et par conséquent ne sont pas liées à des critères de performance individuelle ou de la Société. Dès lors ces intéressements liés aux actions ne doivent pas être considérés comme de la rémunération variable au sens de la loi belge du 6 avril 2010 relative à la gouvernance d'entreprise et sont acquis au moment de l'octroi.

La rémunération du CEO et des membres du comité de direction est revue une fois par an par le comité de nomination et de rémunération. Chaque année, une étude est réalisée pour évaluer la compétitivité des enveloppes de rémunération. Umicore compare l'ensemble des rémunérations du CEO et des membres du comité de direction par rapport aux sociétés cotées du BEL20 et à des entreprises européennes comparables.

En conformité avec la loi belge du 6 avril 2010 relative à la gouvernance d'entreprise, le paiement de la moitié de la rémunération variable est différé et conditionné à des objectifs ou des critères établis sur plusieurs années. A compter de l'année de référence 2017, un paiement différé de trois ans est applicable, avec un paiement différé après trois ans en ligne avec les critères de performance (moyenne sur trois ans du ROCE et moyenne sur trois de la croissance de l'EBIT).

Tableau synthétique de l'enveloppe de rémunération du CEO et des membres du comité de direction

| Délai de conversion en cash | | |
|-----------------------------|---------------------------|---|
| Année de performance (y) | Fixe | Révision annuelle sur base des pratiques de marché du BEL20 et d'entreprises européennes comparables |
| 15 mois | Variable non différée 50% | Fixée de manière discrétionnaire sur base d'objectifs individuels |
| 3 ans | Actions | Octroi en reconnaissance de services rendus pendant l'année de référence - non lié à des critères de performance individuelle ou au niveau du groupe - soumis à une période de blocage de 3 ans |
| 39 mois | Variable différée 50% | Sur base du ROCE du groupe et de la croissance de l'EBIT récurrent au niveau du groupe sur une période de 3 ans (a, a+1, a+2) |
| 3 à 7 ans | Options sur actions | Octroi immédiat pour l'année de référence - non lié à des critères de performance individuelle ou au niveau du groupe - ne peuvent être exercées qu'après trois ans |

Les composantes de la rémunération reprises ci-dessus sont définies et évaluées par le comité de nomination et de rémunération sous réserve d'approbation par le conseil d'administration.

5.11.2.2. Rémunération du CEO

Rémunération fixe

La rémunération fixe du CEO est revue chaque année par le comité de nomination et de rémunération.

Système de rémunération variable – rétribution en espèces et critères d'évaluation

La rémunération annuelle variable potentielle du CEO, rétribuée en espèces, s'élève actuellement à 540.000 EUR, dont la moitié fait l'objet d'un paiement non-différé basé sur la performance individuelle annuelle, ainsi que la performance financière globale annuelle du groupe, la réalisation des objectifs stratégiques ainsi que des objectifs de développement durable du groupe et le respect de ses valeurs. Les critères financiers incluent le ROCE, l'EBIT et l'EBITDA avec le budget et l'évolution d'année en année comme références. Les objectifs d'ordre stratégique et en matière de durabilité sont liés à l'Horizon 2020 couvrant la performance économique, la chaîne de valeur et société, l'éco-efficacité et entreprise où il fait bon travailler.

Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration du 9 février 2017 a approuvé un nouveau concept de rémunération variable différée applicable à partir des paiements effectués en 2018. Le nouveau concept vise à récompenser en fonction de la qualité des résultats (critère du ROCE au niveau du groupe) et de stimuler la croissance (critère de la croissance de l'EBIT au niveau du groupe).

Sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration en date du 8 février 2018 a décidé qu'à partir de l'année de référence 2017, un paiement retardé de trois ans sera applicable avec un paiement après trois ans pour chaque année de référence, sur base de la moyenne sur trois ans du ROCE et de la croissance de l'EBIT. En ce qui concerne la moyenne sur trois ans de la croissance de l'EBIT, le seuil minimum a été porté à 10% de moyenne de croissance de l'EBIT au lieu de 2%.

La fourchette du ROCE est fixée entre 7,5% (= versement de 0%) et un maximum de 17,5% (= versement de 100%). Lorsque le pourcentage de ROCE se situe entre le seuil minimum et l'objectif maximum, le montant à verser est calculé au prorata. Si le seuil de 10% de moyenne de croissance de l'EBIT est atteint, le pourcentage de croissance de l'EBIT sera multiplié par deux et sera rajouté au pourcentage de paiement du ROCE. Aucun ajustement ne sera appliqué si le seuil prémentionné de 10% n'est pas atteint.

Dans l'hypothèse d'un changement structurel pertinent, le comité de nomination et de rémunération se réserve le droit de revoir et, au besoin, d'ajuster la rémunération variable.

Au début de chaque année de référence, les objectifs individuels du CEO sont examinés lors d'une séance du comité de nomination et de rémunération. Ils sont présentés par le président lors d'une réunion du conseil d'administration, puis discutés et adoptés par le conseil d'administration.

La performance annuelle du CEO est évaluée par le comité de nomination et de rémunération. Les résultats de l'évaluation sont présentés par le président et discutés en séance du conseil d'administration, en l'absence du CEO.

La rémunération variable en espèces peut être convertie, en tout ou en partie, en actions Umicore, au libre choix du CEO. Aucune disposition quelconque n'autorise la Société à recouvrer quelque partie de la rémunération variable du CEO.

Intéressements liés aux actions (octroi d'actions et options sur actions)

Des actions Umicore sont octroyées au CEO sur décision discrétionnaire du conseil d'administration en reconnaissance des services rendus l'année précédente. Le nombre d'actions octroyées au CEO pour l'année 2018 s'élève à 10.400. Les actions sont bloquées pendant trois ans et ne sont pas soumises à quelque droit de déchéance.

Des options sur actions sont octroyées au CEO dans le cadre de plans d'intéressement annuels approuvés par le conseil d'administration. Le nombre d'options sur actions octroyées au CEO en 2018 s'élève à 150.000. Vu qu'en droit belge les options sur actions sont irrévocablement taxées à la date d'octroi, il n'y a pas de période d'acquisition. Les options ne peuvent être exercées qu'après trois ans. Les options sur actions permettent à leur bénéficiaire d'acquérir un nombre donné d'actions Umicore à un prix déterminé (le prix d'exercice), dans un délai défini.

Pension et autres avantages

Les plans de pension comprennent à la fois des plans à cotisations définies et à prestations définies (coût des services). Les autres avantages incluent les frais de représentation, les avantages en nature (voiture de société) et les avantages en matière d'assurances.

5.11.2.3. Rémunération des membres du comité de direction

Rémunération fixe

La rémunération fixe des membres du comité de direction est revue chaque année par le comité de nomination et de rémunération. La rémunération fixe peut différer pour chaque membre du comité de direction, en fonction de critères comme l'expérience et les responsabilités.

Système de rémunération variable – rétribution en espèces et critères d'évaluation

Umicore a adopté un régime de rémunération variable en espèces qui entend faire en sorte que tous les membres du comité de direction soient rétribués en fonction de leurs performances individuelles annuelles ainsi que des résultats globaux du groupe Umicore. Tous les membres du comité de direction ont droit au même potentiel de rémunération annuelle variable en espèces s'élevant actuellement à 300.000 EUR, dont la moitié est octroyée sous la forme d'un

paiement non différé basé sur la performance individuelle annuelle (en ce compris le respect des valeurs du groupe, la performance environnementale et sociale).

Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration du 9 février 2017 a approuvé un nouveau concept de rémunération variable différée applicable à partir des paiements effectués en 2018. Le nouveau concept vise à récompenser en fonction de la qualité des résultats (critère du ROCE au niveau du groupe) et de stimuler la croissance (critère de la croissance de l'EBIT au niveau du groupe).

Sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration en date du 8 février 2018 a décidé qu'à partir de l'année de référence 2017, un paiement retardé de trois ans sera applicable avec un paiement après trois ans pour chaque année de référence, sur base de la moyenne sur trois ans du ROCE et de la croissance de l'EBIT. En ce qui concerne la moyenne sur trois ans de la croissance de l'EBIT, le seuil minimum a été porté à 10% de moyenne de croissance de l'EBIT au lieu de 2%.

La fourchette du ROCE est fixée entre 7,5% (= versement de 0%) et un maximum de 17,5% (= versement de 100%). Lorsque le pourcentage du ROCE se situe entre le seuil minimum et l'objectif maximum, le montant à verser est calculé au prorata. Si le seuil de 10% de moyenne de croissance de l'EBIT est atteint, le pourcentage de croissance de l'EBIT sera multiplié par deux et sera rajouté au pourcentage de paiement du ROCE. Aucun ajustement ne sera appliqué si le seuil prémentionné de 10% n'est pas atteint.

Dans l'hypothèse d'un changement structurel pertinent, le comité de nomination et de rémunération se réserve le droit de revoir et, au besoin, d'ajuster la rémunération variable.

Au début de chaque année de référence, le CEO fixe les objectifs individuels annuels de chaque membre du comité de direction sur la base de ses domaines de responsabilité. Les objectifs individuels annuels sont spécifiques, mesurables, acceptés, réalistes, définis dans le temps et tiennent compte de la performance financière globale annuelle du groupe, de la réalisation des objectifs stratégiques ainsi que des objectifs de développement durable du groupe et du respect de ses valeurs. Les critères financiers incluent le ROCE, l'EBIT et l'EBITDA avec le budget et l'évolution d'année en année comme références. Les objectifs d'ordre stratégique et en matière de durabilité sont liés à l'Horizon 2020 couvrant la performance économique, la chaîne de valeur et société, l'éco-efficacité et entreprise où il fait bon travailler.

La performance annuelle de chaque membre du comité de direction est initialement évaluée par le CEO. Les résultats des évaluations et les propositions de rémunération variable en espèces sont présentés par le CEO au comité de nomination et de rémunération avant d'être approuvés par le conseil d'administration.

Aucune disposition quelconque n'autorise la Société à recouvrer quelque partie de la rémunération variable des membres du comité de direction.

Intéressements liés aux actions (octroi d'actions et options sur actions)

Des actions Umicore sont octroyées aux membres du comité de direction sur décision discrétionnaire du conseil d'administration en reconnaissance des services rendus l'année précédente. Le nombre d'actions octroyées à chaque membre du comité de direction pour l'année 2018 s'élève à 7.400. Ces actions sont bloquées pendant trois ans et ne sont pas soumises à quelque droit de déchéance.

Des options sur actions sont octroyées aux membres du comité de direction dans le cadre de plans d'intéressement annuels approuvés par le conseil d'administration. Le nombre d'options sur actions attribuées à chaque membre du comité de direction en 2018 s'élève à 35.000. Vu qu'en droit belge les options sur actions sont irrévocablement taxées à la date d'octroi, il n'y a pas de période d'acquisition. Les options ne peuvent être exercées qu'après une période de

trois ans. Les options sur actions permettent à leur bénéficiaire d'acquérir un nombre donné d'actions Umicore à un prix déterminé (le prix d'exercice), dans un délai défini.

Pension et autres avantages

Les plans de pension comprennent à la fois des plans à cotisations définies et à prestations définies (coût des services). Les autres avantages incluent les frais de représentation, les voitures de société et avantages en matière d'assurances.

5.11.2.4. Total de la rémunération du CEO et des membres du comité de direction pour 2018

Le tableau ci-dessous détaille toutes les composantes de la rémunération perçue par le CEO et les membres du comité de direction pour l'exercice visé :

| (EN €) | CEO | COMITÉ DE DIRECTION (globalement) |
|--|------------------|--------------------------------------|
| Statut | Indépendant | |
| Rémunération fixe | 700.000 | 2.306.250 |
| Variable non différée 50% (année de référence 2018 - paiement 2019) | 220.000 | 662.500 |
| Variable différée 25% (année de référence 2016 - paiement 2019) | 144.450 | 481.500 |
| Actions (année de référence 2018 - attribution 2019) | 354.432 | 1.381.284 |
| Options sur actions (année de référence 2018 - attribution 2018) | 1.033.500 | 1.266.038 |
| Plans de pension | | |
| Plan à cotisations définies | 51.156 | 149.452 |
| Plan à prestations définies (coût des services) | 117.241 | 512.156 |
| Autres avantages Frais de représentation, avantage en nature voiture de société, avantages assurances... | 51.631 | 123.293 |
| Total | 2.672.410 | 6.882.473 |

5.11.3. TRANSACTIONS ET DÉTENTION D'ACTIONNARIÉS ET D'OPTIONS SUR ACTIONS EN 2018

Transactions et détention d'options sur actions dans le chef du comité de direction en 2018

| | Options détenues au 31/12/2017 | Options octroyées en 2018 | Nombre d'options exercées en 2018 | Prix moyen d'exercice (en €) | Année d'octroi des options exercées | Nombre d'option expirées | Options détenues au 31/12/2018 * |
|------------------|--------------------------------------|---------------------------------|--|------------------------------------|---|--------------------------------|---|
| Marc Grynberg | 750.000 | 150.000 | 30.000 | 18,187 | 2013 | 0 | 870.000 |
| Stephan Csoma | 140.000 | 35.000 | 70.000 | 16,716 | 2014 / 2015 | 0 | 105.000 |
| Denis Goffaux | 140.000 | 35.000 | 35.000 | 16,143 | 2014 | 0 | 140.000 |
| Géraldine Nolens | 94.000 | 35.000 | 0 | 0 | - | 0 | 129.000 |
| Filip Platteuw | 128.000 | 35.000 | 23.000 | 16,143 | 2014 | 0 | 140.000 |
| Pascal Reymonet | 105.000 | 35.000 | 17.500 | 17,289 | 2015 | 0 | 122.500 |
| An Steegen | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

* Ces options peuvent être exercées à des prix d'exercice situés entre € 16,143 et € 40,90 (valeur après la division de l'action du 16 octobre 2017)

Les détails des options exercées ou autres opérations sur actions du comité de direction ou des membres du conseil d'administration sont disponibles sur le [site de la FSMA](#).

Détention d'actions du comité de direction en 2018

| | Actions détenues au 31/12/2017 | Actions détenues au 31/12/2018 |
|------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Marc Grynberg | 767.600 | 813.700 |
| Stephan Csoma | 29.200 | 36.600 |
| Denis Goffaux | 42.200 | 49.600 |
| Géraldine Nolens | 12.100 | 19.500 |
| Filip Platteeuw | 30.200 | 37.600 |
| Pascal Reymondet | 57.700 | 65.100 |
| An Steegen | | 0 |
| Total | 939.000 | 1.022.100 |

Détention d'actions du conseil d'administration en 2018

| | Actions détenues au 31/12/2017 | Actions détenues au 31/12/2018 |
|--------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Thomas Leysen | 883.960 | 806.000 |
| Liat Ben-Zur | 688 | 1.688 |
| Françoise Chombar | 1.684 | 2.684 |
| Mark Garrett | 2.666 | 3.666 |
| Colin Hall | - | - |
| Ines Kolmsee | 5.610 | 6.610 |
| Gérard Lamarche | 3.000 | 3.000 |
| Eric Meurice | 2.666 | 3.666 |
| Debackere Koenraad | - | 684 |
| Total | 900.274 | 827.998 |

Chacun de des tableaux ci-dessus reflète la situation au 31 décembre 2018.

5.11.4. RELATIONS CONTRACTUELLES

Contrat entre Umicore et Marc Grynberg, CEO

Compte tenu de l'ancienneté de Marc Grynberg au sein du groupe Umicore, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes en 2008 :

- En cas de résiliation du contrat par Umicore, une indemnité totale équivalant à 18 mois de son salaire annuel de base lui sera versée.
- Une indemnité totale équivalant à trois ans du salaire de base annuel sera versée au CEO en guise d'indemnité minimale s'il est mis un terme à son mandat dans un délai de 12 mois suivant une prise de contrôle à la suite d'une offre d'achat (non cumulable avec la disposition précédente).

Le conseil d'administration est libre de juger si la rémunération variable en espèces est censée faire partie de l'indemnité finale.

Dispositions individuelles en cas de rupture de contrat par Umicore

Les contrats avec les membres du comité de direction nommés avant le 1^{er} juillet 2018 comprennent une indemnité totale équivalant à 18 mois de la rémunération fixe annuelle en cas de résiliation du contrat. Dans le cadre de la loi belge du 6 avril 2010 relative à la gouvernance d'entreprise, ces dispositions ont été approuvées par le conseil d'administration le 1^{er} juin 2010 (pour Denis Goffaux), le 18 septembre 2012 (pour Stephan Csoma et Filip Platteeuw) et le 28 avril 2015 (pour Géraldine Nolens), sur recommandation du comité de nomination et de rémunération respectivement.

Pascal Reymondet a un contrat de travail allemand signé le 1^{er} mars 1989. Il n'existe aucune disposition contractuelle en cas de résiliation. Le droit allemand sera d'application.

En ce qui concerne les membres du comité de direction qui ont été nommés après le 1^{er} juillet 2018, une indemnité totale équivalant à 12 mois de la rémunération fixe annuelle sera applicable en cas de résiliation du contrat.

Le conseil d'administration est libre de juger si la rémunération variable en espèces de tous les membres du comité de direction est censée faire partie de l'indemnité finale.

5.11.5. MODIFICATION RELATIVE A LA RÉMUNÉRATION DEPUIS LA FIN DE L'ANNÉE 2018

Rémunération des administrateurs non exécutifs

Après examen de la rémunération globale des membres du conseil d'administration et de chaque composante de la rémunération, le comité de nomination et de rémunération a conclu que la rémunération était appropriée.

Rémunération du CEO

Le comité de nomination et de rémunération du 6 février 2019 a revu la rémunération du CEO et des membres du comité de direction sur base d'une étude comparative avec des entreprises européennes de taille similaire et de l'indice BEL 20.

Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration du 7 février 2019 a décidé d'augmenter la rémunération annuelle variable potentielle en espèces du CEO de 160.000 EUR en la portant à 700.000 EUR à partir du 1^{er} janvier 2019, dont la moitié est différée sur une période de trois ans. Le nombre d'intéressements liés aux actions (options sur actions) sera réduit de 150.000 à 140.000. La rémunération fixe n'a pas été ajustée et reste fixée à 700.000 EUR.

Rémunération des membres du comité de direction

Le comité de nomination et de rémunération du 6 février 2019 a revu la rémunération des membres du comité de direction. Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration du 7 février 2019 a décidé d'augmenter la rémunération fixe annuelle des membres du comité de direction de 20.000 EUR pour la porter à 420.000 EUR et d'augmenter leur rémunération annuelle variable potentielle en espèces de 80.000 EUR pour la porter à 380.000 EUR à dater du 1^{er} janvier 2019, dont la moitié est différée sur une période de trois ans.

Le nombre d'intéressements liés aux actions (options sur actions) sera réduit de 35.000 à 30.000.

Sur recommandation du comité de nomination et de rémunération du 6 février 2019, le conseil d'administration du 7 février 2019 a décidé que, de manière similaire au CEO, les membres du comité de direction auront également la possibilité de convertir leur rémunération variable en espèce tout ou en partie en actions d'Umicore, à leur libre choix.

5.12. GESTION DES RISQUES ET CONTROLES INTERNES

5.12.1. UNE GESTION EFFICACE DES RISQUES

Chaque business unit évolue dans un environnement présentant des perspectives de croissance spécifiques et différents degrés d'incertitudes économiques et technologiques susceptibles d'influencer les objectifs stratégiques d'Umicore. Dès lors, le premier niveau d'identification des risques et opportunités est du ressort des business units.

Chaque business unit est également responsable de l'atténuation de ses propres risques. Les mesures d'atténuation font systématiquement l'objet d'un rapport en fonction des objectifs stratégiques respectifs et des risques identifiés. Certains départements du groupe sont également chargés de gérer et d'atténuer certains risques sous les auspices du comité de

direction. Ces risques, concernant des aspects relatifs à l'ensemble du groupe et qui sortent du cadre des business units, comprennent les risques environnementaux et financiers ainsi que d'autres risques.

Notre système de contrôle interne

Umicore s'est également dotée de mécanismes de contrôle interne afin d'offrir au management une confiance raisonnable en ce qui concerne sa capacité d'atteindre ses objectifs. Ils concernent les aspects suivants :

- Efficacité et efficacité des activités
- Fiabilité des processus financiers et des rapports
- Respect des lois et règlements, et
- Atténuation des erreurs et des risques de fraude

Umicore a adopté le référentiel COSO pour sa gestion des risques et en a adapté les divers éléments de contrôle à sa structure organisationnelle et ses processus. Le "*Umicore Way*" et le "*Code de conduite*" sont les pierres angulaires du contrôle interne. Avec le concept de gestion par objectifs et la mise en place de rôles et responsabilités clairement définis, ils constituent le cadre opérationnel de la Société.

Les mécanismes spécifiques de contrôle interne ont été élaborés par les business units, au niveau de leurs activités, tandis que les fonctions opérationnelles communes et les services Corporate donnent des orientations et établissent des contrôles pour les activités transversales. Ils ont abouti à des politiques, des procédures et des chartes spécifiques dans des domaines comme la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les ressources humaines, les systèmes d'information, la santé et la sécurité au travail, le droit, la sécurité interne, ainsi que la recherche et le développement.

Umicore dispose d'un système de Conditions Minimales de Contrôle Interne (« MICR ») visant à réduire les risques financiers et à améliorer la fiabilité des rapports financiers. Dans le cadre des MICR d'Umicore, toutes les entités du Groupe doivent se conformer à un ensemble commun de contrôles internes couvrant 12 processus. Dans le cadre des contrôles internes, une attention particulière est accordée à la séparation des tâches et à une définition claire des rôles et responsabilités. La conformité aux MICR est surveillée au moyen d'auto-évaluations validées par le senior management. Les résultats sont communiqués au comité de direction ainsi qu'au comité d'audit.

Sur un total de 12 processus, 2 (clôture financière et reporting, ressources humaines) ont été évalués en 2018, pour les 100 entités de contrôle actuellement couvertes. L'évaluation des risques et les mesures prises par le management local pour atténuer les faiblesses potentielles au niveau du contrôle interne identifiées lors d'évaluations antérieures sont surveillées en permanence. Le département d'audit interne vérifie les évaluations de conformité dans le cadre de ses missions.

5.12.2. PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITES

Umicore est consciente que les principaux risques liés à ses activités peuvent également lui offrir des opportunités uniques de croissance et de création de valeur.

5.12.2.1. Contexte réglementaire et législatif

Domaines de priorité stratégique

- Performance économique
- Chaîne de valeur et société
- Éco-efficacité

Changement du profil de risque

En hausse

Changement du profil d'opportunité

En hausse

Influence potentielle

Umicore est exposée à des changements dans l'environnement réglementaire des pays ou régions où elle est présente. Les activités d'Umicore peuvent tirer parti de certaines tendances législatives, notamment celles relatives aux contrôles plus rigoureux des émissions pour les véhicules, à la mobilité à faible émission de carbone et au recyclage obligatoire des produits en fin de vie.

Certaines législations, telles que les lois environnementales ou relatives aux produits, peuvent entraîner des défis opérationnels, une augmentation des coûts et un contexte concurrentiel potentiellement inégal.

La propriété intellectuelle et les questions relatives à sa protection ont un impact sur les entreprises axées sur la technologie

Évolution du contexte

Partout dans le monde, les changements apportés aux législations existantes concernant les produits ainsi que l'entrée en vigueur de nouvelles lois, sont susceptibles d'avoir un impact sur nos activités. Bien que la législation européenne REACH soit toujours la plus pertinente pour Umicore, le REACH coréen gagne en importance.

La tendance vers la législation et des objectifs plus stricts en matière d'émission a continué, tandis que les nouvelles mesures concernant les émissions de véhicules poussent l'industrie à innover dans la conception de systèmes de contrôle des émissions, y compris de catalyseurs et filtres catalytiques, et font augmenter la demande en véhicules électriques.

La hausse du nombre des réglementations de commerce dans le contexte géopolitique de 2018 reste un facteur dans l'empreinte mondiale d'Umicore.

Mesures prises par Umicore

Pour assurer la conformité permanente aux lois environnementales de ses sites industriels, Umicore dispose d'un programme d'audit de conformité EHS bien établi et surveille constamment les modifications apportées aux exigences légales dans les régions où elle est active. Pour plus d'informations, voir le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Umicore continue de jouer un rôle actif dans l'information des législateurs européens sur les diverses technologies de contrôle des émissions pour les véhicules diesel ou essence, afin de les aider à prendre des décisions avisées sur les futures normes d'émissions et d'essais.

Umicore continue à garantir sa capacité à répondre à la forte demande exponentielle en matériaux cathodiques pour batteries rechargeables utilisées dans le transport électrique. Notre programme d'investissement visant à élargir la capacité de production des matériaux cathodiques en Chine et en Corée est en bonne voie.

Umicore a réussi à respecter le troisième et dernier délai d'enregistrement REACH en mai 2018. Au total, nous avons soumis 216 enregistrements pour cette échéance, y compris 112 soumissions antérieures. L'enregistrement de substances supplémentaires est toujours nécessaire en raison du développement de nouvelles activités.

Umicore a soumis 4 enregistrements pour la réglementation REACH coréenne pour le délai de juin 2018 concernant les substances chimiques prioritaires, et a soumis 2 enregistrements de nouvelles substances. 3 autres procédures d'enregistrement sont en cours.

Nous veillons à ce que nos produits aient le droit d'être exploités et gérons proactivement notre portefeuille de brevets.

La conformité commerciale d'Umicore répond aux conditions commerciales mondiales.

5.12.2.2. Approvisionnement durable et éthique

Domaines de priorité stratégique

- Performance économique
- Chaîne de valeur et société

Changement du profil de risque

En hausse

Changement du profil d'opportunité

En hausse

Influence potentielle

Umicore a besoin de certains métaux ou matières premières contenant des métaux pour fabriquer ses produits et pour alimenter ses activités de recyclage. Certaines de ces matières premières sont comparativement rares et exigent des stratégies d'approvisionnement très spécifiques. La sécurisation d'un approvisionnement suffisant de ces matériaux est importante pour garantir la continuité du succès et la croissance de notre activité.

Certains métaux se trouvent également dans des régions confrontées à des défis sociaux. Le négoce en minerais et métaux précieux peut être utilisé pour financer des conflits armés, commettre des violations des droits de l'homme, s'appuyer sur le travail forcé ou d'enfants et soutenir la corruption et le blanchiment d'argent. Nous veillons à ce que l'approvisionnement en minerais issus de zones à haut risque et affectées par des conflits soit en phase avec les valeurs d'Umicore, tout en procurant un avantage à nos clients.

Évolution du contexte

Les lois existantes et à venir visant à promouvoir l'approvisionnement responsable en minerais de conflit (étain, tantale, tungstène et or) ont renforcé la visibilité et les inquiétudes dans le discours public concernant les conditions de l'approvisionnement en minéraux provenant de zones de conflit.

Mesures prises par Umicore

Umicore a mis en place des politiques et mesures couvrant les droits de l'homme, le droit des travailleurs à s'organiser, la négociation collective, l'égalité des chances et la non-discrimination, interdisant le travail des enfants ainsi que le travail forcé et conformes aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT). Ces engagements sont soutenus par un accord-cadre mondial sur le développement durable conclu avec IndustriALL Global Union.

En plus des politiques et chartes existantes telles que le code de conduite d'Umicore, la politique des droits de l'homme et la charte d'approvisionnement durable, Umicore dispose également d'une politique spécifique en matière de « Chaîne d'approvisionnement responsable mondiale des minerais issus de zones de conflit ou à haut risque ».

En 2018, Umicore a de nouveau fait l'objet d'une validation tierce pour l'application de son cadre d'approvisionnement durable pour le cobalt, qui s'aligne sur le « Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque ».

Umicore étant déjà conforme aux réglementations en matière de minerais à haut risque et issus de zones de conflit, notre chaîne d'approvisionnement durable est devenue un avantage

concurrentiel encore plus important.

Nous mettons à profit notre longue expérience croissante en approvisionnement durable pour prôner un approvisionnement plus responsable.

5.12.2.3. Technologie et substitution

Domaines de priorité stratégique

- Performance économique
- Chaîne de valeur et société
- Éco-efficacité

Changement du profil de risque

Stable

Changement du profil d'opportunité

En hausse

Influence potentielle

Umicore est un groupe de technologie des matériaux qui met l'accent sur le développement de matériaux et de procédés innovants. Le choix et le développement de ces technologies représentent à la fois la principale opportunité et le principal risque pour Umicore.

Obtenir le meilleur rapport coût / performance pour les matériaux est une priorité pour Umicore et ses clients. Il existe un risque permanent de voir les clients rechercher des matériaux de substitution pour leurs produits, au cas où Umicore n'offrirait plus cet équilibre idéal. Ce risque est particulièrement présent dans les activités produisant des matériaux à base de métaux onéreux (en particulier ceux soumis à une volatilité historique des prix).

Changement de contexte

Les tendances observées dans le domaine des matériaux pour batteries rechargeables dans les applications automobiles indiquent que les matériaux NMC présentant une teneur augmentée en nickel sont la technologie privilégiée par les clients sur les plateformes automobiles électrifiées actuelles et futures. Outre l'accent mis sur les matériaux pour batteries à haute performance, de nouveaux procédés sont en cours de mise au point pour réduire les coûts et l'impact environnemental à travers l'ensemble de la chaîne de valeur des batteries.

En ce qui concerne le contrôle des émissions de véhicules, les débats réglementaires rappellent la nécessité de disposer d'un large éventail de technologies pour les applications essence et diesel.

Mesures prises par Umicore

Chaque année, le Comité de direction sélectionne les projets d'innovation (« Top 10 ») qui sont essentiels à la réalisation des ambitions de croissance d'Horizon 2020 (et au-delà) et qui concernent le développement de produits et de procédés. Une sélection de ces projets est analysée en cours d'année, soit dans le cadre d'études technologiques dédiées, soit lors de revues stratégiques d'activités.

Les investissements réalisés au cours des dernières années dans la recherche et le développement (R&D) ont donné d'excellents résultats et ont créé l'espace nécessaire pour repositionner la R&D. Umicore a investi de manière sélective dans de nouveaux domaines pertinents pour ses activités principales en 2018. Les dépenses globales ont représenté 6,1 % des revenus.

Umicore fait breveter des technologies de rupture. En 2018, elle a déposé 75 nouvelles familles de brevets.

5.12.2.4. Marché

Domaines de priorité stratégique

- Performance économique
- Chaîne de valeur et société

Changement du profil de risque

Stable

Changement du profil d'opportunité

En hausse

Influence potentielle

Les principaux secteurs desservis par Umicore sont l'automobile (matériaux pour la mobilité propre, recyclage), l'électronique grand public (matériaux pour batteries rechargeables, recyclage, solutions de galvanoplastie et revêtement,) ainsi que l'exploitation minière de métaux non-ferreux et le raffinage (activités de recyclage). Umicore est tributaire de toute forte croissance ou réduction des niveaux d'activité ou perturbations de marché dans ces secteurs.

Changement de contexte

Les perspectives économiques mondiales ont démarré sur une note positive au premier semestre 2018, soutenues par une forte croissance dans le commerce et la fabrication à l'échelle internationale. Le commerce et la confiance des consommateurs ont commencé à décliner au cours de l'été en raison de tensions géopolitiques et commerciales, de l'incertitude à propos du Brexit et des mises en vigueur de nouveaux tarifs.

Après avoir connu une croissance modeste au premier semestre 2018, l'industrie automobile mondiale a commencé à diminuer, avec un ralentissement sur les marchés automobiles chinois et européens. Il est prévu que l'environnement macro-économique moins favorable observé début 2019 continue à affecter la demande dans le secteur automobile.

Bien que les perspectives à court terme prévoient une demande plus modérée dans les régions clés, le renforcement de la législation concernant les émissions de véhicules qui entrera en vigueur sur les principaux marchés dans les années à venir devrait entraîner une amélioration importante à plus long terme.

Le profil de risque d'Umicore reflète une exposition croissante au secteur automobile et à l'Asie, entraînée dans les deux cas par la croissance rapide des ventes de matériaux pour cathodes destinés aux véhicules électriques.

Grâce à son vaste portefeuille de technologies de matériaux pour cathodes certifiées conformes aux exigences automobiles les plus strictes, à ses capacités de production à l'échelle industrielle et à ses qualifications sur plus de 20 plateformes, Umicore devrait continuer à bénéficier disproportionnellement de la pénétration accélérée des véhicules électriques.

Dans le secteur de l'électronique grand public, la demande en matériaux pour cathodes pour batteries rechargeables est tributaire de l'environnement macro-économique. Notre large portefeuille d'autres produits utilisés dans l'électronique grand public tend à compenser les fluctuations du marché.

Concernant le recyclage, notre processus unique nous donne des perspectives stables dans ce marché à haute valeur.

Mesures prises par Umicore

Umicore met en œuvre sa stratégie de croissance et devient le leader incontesté des matériaux destinés à la mobilité propre et du recyclage. Par conséquent, Umicore a à nouveau obtenu

des résultats records en 2018 et a atteint ses objectifs Horizon 2020 deux ans plus tôt que prévu. Umicore a acquis au cours du second semestre 2018 des commandes supplémentaires qui accéléreront davantage sa croissance dans les années à venir.

Le Comité de direction a entamé une analyse des tendances potentiellement perturbatrices pour le marché et la technologie dans le secteur automobile et a débattu de ses constats avec le Conseil d'administration.

Dans le domaine du recyclage, un programme continu de nouveaux investissements vise à optimiser les performances futures et à améliorer les performances environnementales.

5.12.2.5. Prix des métaux

Domaines de priorité stratégique

- Performance économique

Changement du profil de risque

En hausse

Changement du profil d'opportunité

Stable

Influence potentielle

Le résultat d'Umicore est exposé à des risques liés au prix des métaux que le groupe traite ou recycle. Ces risques sont principalement liés à l'impact que les prix des métaux ont sur les bonis de métaux issus de matériaux fournis à des fins de recyclage. Il s'agit du platine, du palladium, du rhodium, de l'or, de l'argent et d'un large éventail de métaux de base et spéciaux. Pour certains métaux cotés sur les marchés à terme, Umicore couvre une partie de son exposition future aux métaux afin de se prémunir en partie des risques de prix à l'avenir.

Umicore fait également face à des risques de prix de transaction sur les métaux. La majorité de ses transactions basées sur les métaux utilisent les références du marché des métaux mondial. Si les prix sous-jacents des métaux étaient constants, le prix qu'Umicore paye pour le métal contenu dans les matières premières achetées serait transféré au client en partie du prix facturé pour le produit. Cependant, en raison du laps de temps entre la transformation des matières premières achetées en produits et la vente de ces produits, la fluctuation du prix de référence des métaux crée des différences entre le prix payé pour le métal contenu et le prix reçu. Ainsi, il existe une exposition transactionnelle à toute fluctuation de prix survenant entre le moment de l'achat des matières (quand on fixe un « prix d'entrée » pour le métal) et le moment de la vente des produits (quand on fixe un « prix de sortie » pour le métal). La politique du groupe est de couvrir le risque transactionnel au maximum possible, principalement à travers des contrats à terme.

L'accélération de la croissance en matériaux pour batteries augmente rapidement l'exposition à des métaux connexes spécifiques, tels que le cobalt ou le nickel. La hausse des volumes, la vulnérabilité à la fluctuation de ces prix et, dans le cas de certains métaux comme le cobalt, l'absence d'un marché liquide à terme entraînent une hausse des risques liés au prix des métaux.

Changement de contexte

Les prix des métaux précieux ont augmenté en 2018. Les prix de l'or, du palladium et du rhodium ont augmenté, tandis que les prix du platine et de l'argent étaient confrontés à un environnement instable dans lequel les gains étaient entièrement compensés par des pertes consécutives, résultant en une légère hausse sur l'ensemble de l'année.

La poursuite de la croissance rapide en matériaux pour batteries a sensiblement renforcé la demande mondiale et l'utilisation de métaux spécifiques tels que le cobalt ou le nickel. Dans le cas du cobalt, la hausse de la demande et la raréfaction perçue de l'approvisionnement ont entraîné une montée significative des prix du marché au cours des six premiers mois. La récente commande d'approvisionnement et l'anticipation d'une demande mondiale plus modérée ont provoqué une correction des prix au cours du second semestre. Umicore a donc été confrontée à une importante instabilité du prix du cobalt en 2018.

Mesures prises par Umicore

Au cours de l'année 2018, Umicore a conclu des contrats à terme sécurisant une partie de son exposition structurelle aux prix pour certains métaux précieux et de base en 2019 et 2020, ce qui lui a procuré une meilleure prévisibilité des résultats.

Pour le cobalt, la politique de couverture des transactions d'Umicore vise à aligner dans la mesure du possible le prix d'entrée et le prix de sortie des métaux sous contrat. Cette couverture par le biais d'opérations réciproques (« back-to-back ») en 2018 a permis de gérer les risques transactionnels relatifs au cobalt sur un marché instable.

5.12.2.6. Attirer les talents et les fidéliser

Domaines de priorité stratégique

- Une entreprise où il fait bon travailler

Changement du profil de risque

En hausse

Changement du profil d'opportunité

En hausse

Influence potentielle

La capacité d'Umicore à attirer et à fidéliser des personnes compétentes est essentielle à la réalisation de ses ambitions stratégiques et au développement de son expertise, de ses connaissances et de ses capacités. Une incapacité à ce faire compromettrait son aptitude à atteindre ses objectifs.

Horizon 2020 table sur une croissance disproportionnée pour Umicore en Asie, une région caractérisée par des marchés de l'emploi très compétitifs et fluides. Pour Umicore, le défi consiste à attirer et garder les talents dans cette région à une échelle suffisante et à un rythme approprié.

Changement de contexte

L'accélération de l'expansion d'Umicore conjuguée à la compétitivité des marchés de l'emploi ont renforcé ses besoins de recrutement.

Mesures prises par Umicore

Nous avons recruté un nombre record d'employés en 2018. Pour soutenir notre recrutement, nous avons déployé mondialement notre nouvelle marque d'employeur, principalement axée sur les marchés difficiles de l'emploi en Europe et en Asie.

Pour attirer de nouveaux employés, nous participons à des salons de l'emploi, à des événements organisés sur des campus universitaires et tirons le meilleur parti du recrutement professionnel et des réseaux sociaux. Nous nous sommes également concentrés sur l'amélioration de l'expérience du personnel au cours du processus de recrutement et sur l'optimisation du processus d'intégration des nouvelles recrues.

Nous abordons le problème de la fidélisation, particulièrement complexe en Asie, avec des initiatives visant à promouvoir le bien-être de nos employés, par l'évaluation et l'amélioration de notre positionnement en matière d'indemnités et de bénéfices et en offrant des possibilités de formation et d'évolution à nos employés.

Nous assurons également le développement du leadership et accordons une attention particulière au développement des meilleurs talents repérés à travers différentes initiatives. Nous sommes bien positionnés en termes d'engagement et de développement des employés.

5.12.2.7. Climat et environnement

Domaines de priorité stratégique

- Performance économique
- Chaîne de valeur et société
- Éco-efficacité

Changement du profil de risque

En hausse

Changement du profil d'opportunité

En hausse

Influence potentielle

Umicore a besoin de certains métaux ou matières premières contenant des métaux pour fabriquer ses produits et pour alimenter ses activités de recyclage. Certaines de ces matières premières sont comparativement rares et exigent des stratégies d'approvisionnement très spécifiques.

Les incidences sur l'environnement et le climat sont principalement liées à notre approvisionnement en matières premières primaires ou à l'extraction de ces matières premières primaires par nos fournisseurs. Les gisements miniers faciles à exploiter se raréfient et la richesse des minerais est toujours moindre. De nombreux métaux spéciaux indispensables aux nouvelles technologies respectueuses de l'environnement ne peuvent être produits qu'en tant que sous-produits d'autres métaux. Il est de plus en plus important de traiter des matériaux complexes issus de mines urbaines, telles que les résidus industriels et matériaux en fin de vie. Le changement climatique provoque des catastrophes naturelles extrêmes, des fluctuations chroniques des températures moyennes et des régimes de précipitations, et l'élévation du niveau de la mer. Cela pourrait impacter nos sites ou notre chaîne d'approvisionnement. Les activités industrielles du passé ont besoin d'être activement gérées et réhabilitées. Le renforcement des réglementations concernant la consommation énergétique et les émissions peuvent entraîner une hausse des coûts opérationnels.

Changement de contexte

Le discours politique et de la société civile demandent de plus en plus que l'entreprise joue un rôle actif dans l'atténuation du changement climatique.

L'accélération de notre expansion conjuguée à la hausse de la demande pour nos produits ont renforcé l'exposition d'Umicore à des risques environnementaux ou climatiques potentiels et lui donnent en même temps l'opportunité de croissance d'une manière qui peut atténuer ou traiter ces risques.

Mesures prises par Umicore

Umicore joue un rôle clé dans la transition vers un futur à faible émission de carbone, nos matériaux répondant aux tendances mondiales en faveur de la qualité de l'air et de la mobilité électrique et notre modèle d'entreprise en boucle fermé assurant une bonne gestion des ressources.

Notre usine de Hoboken est l'installation de recyclage des métaux précieux la plus grande et la plus complexe au monde. Elle traite plus de 200 types de matières premières et valorise une vingtaine de métaux différents. Nous veillons à ce qu'un volume élevé de nos métaux provienne de sources secondaires : déchets de production, résidus et matériaux en fin de vie. Nous récupérons 28 métaux grâce à nos activités en boucle fermée. En 2018, Umicore s'est engagée avec ses clients à fermer la boucle des principaux matériaux pour batteries, tels que le cobalt. Les matériaux intrants essentiels, tels que les combustibles et produits chimiques, sont achetés conformément à notre charte d'approvisionnement durable. Le reste de nos approvisionnements en métaux provient de sources primaires, pour lesquelles Umicore dispose d'arrangements d'approvisionnement sur le long terme et à plus court terme.

Umicore gère son héritage environnemental historique, en s'assurant que des provisions financières adéquates soient renouvelées deux fois par an.

Nous veillons à ce que nos activités actuelles respectent les normes environnementales les plus strictes en matière de qualité de l'air et de l'eau et travaillons chaque année à l'amélioration de notre efficacité énergétique malgré notre croissance et l'augmentation de notre production.

Notre empreinte mondiale et les localisations de nos divers sites réduisent notre exposition aux risques physiques. Les nouveaux sites ont été choisis en tenant compte de leur proximité aux clients, de l'accès à des effectifs compétents, de l'excellence de la logistique, de l'infrastructure et de l'énergie verte.

6. SUCCURSALES

La Société n'a pas de succursales.

7. CONTINUITÉ

La Société n'a pas de pertes reportées. L'article 96.6° du Code des sociétés n'est pas d'application.

8. EVENEMENTS IMPORTANTS

Nous nous renvoyons au §.2 « Événements survenus après la clôture » et §3 « Développement de la Société ».

9. CONFLITS D'INTERETS

Le 8 février 2018, préalablement à toute délibération ou décision à ce sujet, Marc Grynberg a déclaré qu'il avait un conflit d'intérêts direct de nature patrimoniale dans la mise en œuvre des décisions prises par le conseil d'administration au sujet de l'évaluation de sa performance et de sa rémunération (y compris l'octroi d'actions et d'options). En vertu de l'article 523 du Code des sociétés, Marc Grynberg n'a pris part ni aux délibérations ni au vote du conseil d'administration concernant cette décision.

Ces décisions ont eu/auront les conséquences patrimoniales suivantes :

9.1. RÉMUNÉRATION EN ESPÈCES

Le CEO a perçu une rémunération fixe de € 700.000 en 2018. Également en 2018, il a reçu une rémunération variable en espèces de € 220.000 (partie non-différée de sa rémunération variable en espèces pour l'année de référence 2017).

Par ailleurs il a perçu en 2018 un montant brut de € 130.950 à titre de première moitié du paiement différé de sa rémunération variable en espèces pour l'année de référence 2016 basée sur (1) le critère de rentabilité retenu au niveau du groupe Umicore, c'est à dire la moyenne de 2 ans du rendement des capitaux investis (ROCE) pour les années de référence 2016 et 2017 (soit 14,9% donnant lieu à un paiement de 74%) et (2) la moyenne de croissance de l'EBIT sur une période de 2 ans pour les mêmes années de référence 2016 et 2017 multipliée par 2 (c'est-à-dire 11,6% donnant lieu à un paiement de 23%). Également en 2018, il a perçu un montant brut de € 133.650 à titre de deuxième moitié du paiement différé de sa rémunération variable en espèces pour l'année de référence 2015 basée sur (1) la moyenne de 3 ans du ROCE du groupe Umicore pour les années de référence 2015, 2016 et 2017 (soit 14,5% donnant lieu à un paiement de 70%) et (2) la moyenne de croissance de l'EBIT sur une période de 3 ans pour les mêmes années de référence 2015, 2016 et 2017 multipliée par 2 (c'est-à-dire 14,5% donnant lieu à un paiement de 29%).

La fourchette du ROCE est fixée entre 7,5% (= paiement de 0%) et 17,5% au maximum (= paiement de 100% si tous les objectifs sont atteints). Si le ROCE se situe entre l'un des pourcentages susmentionnés, le montant à verser sera calculé au prorata. L'impact de la croissance moyenne de l'EBIT est calculé en multipliant par 2 le pourcentage moyen de croissance de l'EBIT sur les années de référence.

Également en 2019 il recevra la deuxième partie de sa rémunération variable en espèces différée pour l'année de référence 2016, sur base (1) de la moyenne de 3 ans du ROCE du groupe Umicore pour les années de référence 2016, 2017 et 2018, et (2) de la croissance moyenne de l'EBIT pour les mêmes années de référence 2016, 2017 et 2018.

Sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration a décidé le 8 février 2018 d'appliquer une période différée de 3 ans, à partir de l'année de référence 2017 avec un paiement différé de 3 ans pour chaque année de référence, sur base de la moyenne de croissance du ROCE et de l'EBIT sur une période de 3 ans. En ce qui concerne la moyenne de croissance de l'EBIT sur 3 ans, le seuil a été fixé à minimum de 10% de moyenne de croissance de l'EBIT au lieu de 2%.

9.2. OCTROI D' ACTIONS ET D' OPTIONS SUR ACTIONS

Les conséquences patrimoniales pour Umicore sont : 1) soit, aussi longtemps qu'Umicore décide de garder les actions qu'elle détient aujourd'hui : le coût de financement et la possibilité de maintenir ces titres dans son portefeuille jusqu'à la date de livraison des actions attribuées ou la date d'exercice des options; ou, 2) si, et dans la mesure où Umicore déciderait de vendre ces actions à une date ultérieure, la différence entre le prix d'exercice des options et la valeur de marché des actions qu'Umicore devrait racheter à cette date.

En 2018, aucune transaction spécifique ou engagement contractuel n'a été établi entre, d'une part, un membre du conseil d'administration ou du comité de direction et, d'autre part, Umicore ou une de ses filiales.

9.BIS. INFORMATIONS NON-FINANCIERES

Les informations non-financières, telles que définies sous l'article 96 §4 du Code des sociétés, ont été dûment prises en compte et peuvent être consultées dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

10. DECHARGE

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous demandons d'accorder la décharge aux administrateurs et au commissaire pour le mandat exercé au cours de l'exercice comptable 2018.

Pour le conseil d'administration
Bruxelles, le 8 mars 2019.



Marc Grynberg
Administrateur Délégué (CEO)



Thomas Leysen
Président